

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

CONSTRUIRE À FOREST UN AVENIR COMMUN, JUSTE ET RESPONSABLE

22 AVRIL 2025

LÉGISLATURE 2024-2030

Table des matières

CONSTRUIRE À FOREST UN AVENIR COMMUN, JUSTE ET RESPONSABLE	1
Préambule. Pour une commune qui rassemble.	3
Enseignement	5
Logement.....	8
Mobilité.....	10
Sécurité	12
Propreté.....	15
Climat - Environnement	17
Développement urbain	20
Espaces publics	23
Emploi	24
Économie - Commerces	26
Lutte contre les discriminations et pour l'égalité.....	28
Sport.....	30
Culture - Événements	32
Petite enfance	34
Extrascolaire – Parascolaire	36
Jeunesse	38
Prévention.....	40
Cohésion sociale & vie associative.....	43
Aîné-es.....	45
Santé	47
Services communaux	49
Finances	51
Participation.....	52
Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	53

Préambule. Pour une commune qui rassemble.

Le contexte politique global est marqué par une intensification des tensions sociales, un recul des droits fondamentaux ici et ailleurs, une montée des discours visant à diviser les populations et une invisibilisation des enjeux liés à la crise environnementale. Dans ce climat, les politiques d'austérité fragilisent les mécanismes de solidarité et les services publics, faisant peser le poids des crises sociales, environnementales et institutionnelles sur les plus précaires. L'action politique est souvent perçue comme distante, fragmentée, incapable de répondre aux urgences vécues au quotidien.

Face à ces dynamiques, le niveau communal prend une place essentielle. C'est en effet à ce niveau que les citoyen·nes vivent concrètement les choix politiques : dans l'espace public, à l'école, au guichet de la commune, au CPAS, dans les services de santé, dans les logements sociaux ou encore les bibliothèques. La commune est un espace de proximité et de confiance. Elle est aussi un lieu de lien et de vivre-ensemble. Un levier à activer pour rassembler plutôt que diviser.

À Forest, les électrices et électeurs ont adressé en octobre 2024 un message sans ambiguïté, permettant aux trois formations politiques ayant rassemblé 67 % des suffrages de se réunir en majorité. Cette coalition repose sur une convergence de projets, de valeurs et d'objectifs dans l'intérêt des Forestois-es.

La situation financière de la commune est structurellement difficile depuis des décennies en raison notamment d'un sous-financement des communes bruxelloises, combiné à des caractéristiques locales qui pèsent sur les charges exponentielles sans générer de recettes équivalentes (par ex. : présence d'importantes zones non cadastrées). Pour autant, cette réalité ne saurait devenir un alibi à une baisse de qualité des services rendus aux habitant·es et à un ralentissement de la nécessaire lutte contre le dérèglement climatique. La responsabilité budgétaire est un impératif. Mais elle ne sera jamais un prétexte au renoncement. Le choix est assumé : faire mieux là où cela compte le plus, en priorisant l'essentiel, pour ne laisser personne de côté.

C'est dans cette perspective que ce projet a été construit en lien étroit avec les services communaux, à partir de leur expertise, de leurs réalités et de leur engagement quotidien. Il vise à affronter les contraintes de manière lucide et responsable, sans renoncer à ce qui fait le cœur du rôle communal : garantir l'accès aux droits fondamentaux, renforcer les services publics, et créer les conditions d'un mieux-vivre partagé dans un territoire résilient.

À travers cet accord, la majorité affirme son engagement pour une politique publique qui protège, qui rassemble, et qui agit sur les causes profondes des inégalités. Loin des logiques d'opposition ou de fragmentation, Forest fera le choix du lien : entre les générations, entre les cultures, entre les quartiers, entre les institutions et les citoyen·nes.

L'action communale pour cette législature sera guidée par des principes clairs : la justice sociale, l'égalité entre les genres, la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination, la cohésion sociale, la démocratie locale et la transition écologique. Ces engagements se traduiront concrètement dans les politiques publiques : garantir le droit à un logement digne, renforcer l'enseignement communal comme levier d'égalité, investir dans des espaces publics

résilients, inclusifs et accueillants, soutenir les familles, les enfants et les jeunes, etc. Faire de Forest une commune qui protège, crée du lien et se transforme.

Ce projet commun se veut clair dans ses choix, responsable dans sa mise en œuvre, et fidèle à une ambition : construire, à Forest, une commune qui rassemble.

Enseignement

L'école est un lieu de vie, d'apprentissage et d'émancipation. Elle doit permettre à chaque enfant de s'épanouir, d'acquérir les savoirs fondamentaux, de développer un esprit critique, et de devenir des citoyen-nes responsables. Nous voulons des écoles de qualité, ouvertes sur le monde, inclusives et adaptées aux besoins des élèves.

Pour concrétiser cette ambition, la majorité déploiera une série de mesures regroupées autour de quatre grands axes :

Le premier axe vise à garantir **l'égalité d'accès à l'enseignement et à réduire les inégalités scolaires**, en agissant à la fois sur les obstacles économiques, les besoins spécifiques des élèves, les risques de décrochage et la qualité des infrastructures.

- Pour alléger la charge financière pesant sur les familles, les efforts engagés lors de la précédente législature en matière de **gratuité scolaire** seront poursuivis ;
- Un projet pilote **d'étude gratuite** sera également lancé à partir de la 3e primaire, avec la volonté de l'étendre à toutes les écoles forestoises, afin de renforcer l'égalité des résultats ;
- Les pratiques de travail à réaliser en dehors du temps scolaire (« devoirs ») au sein de l'enseignement communal seront évaluées et adaptées ;
- L'engagement en matière **d'accueil et d'inclusion** vis-à-vis des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins spécifiques sera poursuivi ;
- Les pratiques pédagogiques permettant **l'organisation d'activités différenciées et de remédiation**, afin de prendre en considération les besoins de chaque élève, seront soutenues.
- Le **plan communal d'accrochage scolaire** et de prévention en santé mentale pour identifier et soutenir les élèves en risque de décrochage scolaire sera consolidé. Un programme d'intervention plus rapide pour l'accrochage scolaire sera mis en place en collaboration avec les écoles, les familles, les associations et les élèves ;
- La **rénovation** des bâtiments scolaires et des cours de récréation se poursuivra, avec une attention portée à leur accessibilité, notamment pour les enfants à besoins spécifiques [voir également [Chapitre Climat – Environnement](#)].

Le deuxième axe vise à faire de l'école un **espace de respect, de sécurité et d'ouverture**. Parce qu'elle joue un rôle clé dans la construction des relations humaines, dans la prévention des violences et dans l'apprentissage du vivre-ensemble, l'école doit permettre à chaque enfant d'évoluer dans un environnement sain, inclusif et bienveillant.

- Le travail entamé contre le **harcèlement et les violences sera poursuivi**. Il visera notamment à formaliser et faire aboutir le plan « *prévention, accueil, gestion et suivi des situations de violence entre enfants et vis-à-vis des enfants* », amorcé par les équipes administratives et les directions d'écoles ;
- La mise en application des **cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle** dans les écoles forestoises sera soutenue. Ces cours visent à accompagner les enfants et adolescent-es dans leur développement personnel, en leur inculquant le

respect d'autrui, la connaissance des limites et la responsabilité, afin de les aider à devenir des adultes épanoui-es ;

- Des activités d'apprentissage linguistique par une pédagogie ludique seront encouragées, notamment à travers des projets sportifs, culturels ou des échanges entre élèves des écoles francophones et néerlandophones ;
- La présence d'agent-es (prévention, ALE, bénévoles) aux abords des écoles pour garantir la sécurité de nos enfants sera renforcée. La sécurisation des lieux d'accueil et leurs abords (panneaux intelligents, passages piétons, etc.) sera poursuivie, en tenant compte des besoins des enfants et des familles (usage PMR) dans l'aménagement urbain.

Le troisième axe vise à **mieux outiller les élèves face aux grands enjeux contemporains — technologiques, environnementaux et démocratiques**. L'école doit leur donner les clés pour comprendre le monde qui les entoure, s'y orienter de manière critique, et y participer activement.

- Les élèves seront initiés aux usages du numérique dès le primaire. Un accent particulier sera mis sur l'usage des réseaux sociaux et une première sensibilisation à l'intelligence artificielle pour les élèves de fin de primaire, afin de développer un regard critique sur ces outils omniprésents ;
- La lutte contre la fracture numérique passera par la mise en réseau des projets numériques des écoles avec les espaces publics numériques, les associations de quartier et les structures d'insertion ;
- Les projets d'éducation à l'environnement et à l'écoresponsabilité seront poursuivis , notamment en facilitant les partenariats entre écoles, associations et services communaux ;
- Les initiatives portées par les écoles en faveur de l'éducation à la démocratie locale seront soutenues, afin que les enfants puissent comprendre les institutions, les mécanismes de décision, et leur propre pouvoir d'agir dans la société ;

Le quatrième axe affirme le rôle de **l'école comme acteur du territoire**. Elle s'inscrit dans un tissu associatif, culturel et institutionnel qui enrichit les apprentissages, crée des liens durables entre les enfants, les familles, les enseignant-es et la commune et renforce l'ancrage local des enfants comme des équipes pédagogiques.

- Des partenariats seront développés avec le **tissu associatif local** (secteur culturel, intergénérationnel, etc.) pour proposer aux élèves des activités dans l'école pendant et après le temps scolaire, soutenir leur épanouissement et favoriser leur accrochage scolaire ;
- Les **échanges entre** les différentes **écoles** forestoises seront poursuivis et renforcés, afin de créer des espaces de rencontre entre élèves ;
- Les initiatives qui favorisent le **lien entre familles, enfants et écoles** seront renforcées, en concertation avec les équipes éducatives, de façon à améliorer le dialogue et l'implication des parents dans la vie scolaire.
- Des rencontres entre les élèves des écoles forestoises et les élu-es communaux de la majorité et de l'opposition seront organisées, pour sensibiliser les enfants à la vie démocratique de la commune ;

- L'accueil et l'accompagnement des enseignant-es seront améliorés : une journée d'information et un fascicule de présentation du pouvoir organisateur seront proposés aux jeunes diplômés afin de faire connaître l'enseignement communal et d'attirer de nouvelles vocations. Les enseignant-es nouvellement engagé-es bénéficieront d'un soutien personnalisé, d'un accompagnement pédagogique renforcé, et d'espaces d'échanges entre pairs pour faciliter l'intégration et prévenir l'isolement ;
- Du côté néerlandophone, l'école élargie (*Brede School*) reste un maillon essentiel entre l'enseignement, le temps libre, la culture et le bien-être. Grâce à des collaborations avec des organisations et services locaux, les écoles s'ancrent dans leur quartier et offrent aux enfants des opportunités de développer pleinement leurs talents, tant pendant qu'en dehors du temps scolaire. Cette dynamique renforce le réseau autour de l'enfant, stimule l'implication des parents et contribue à l'égalité des chances dans l'enseignement.

Logement

Le logement est un droit fondamental, essentiel à une vie digne, stable et autonome. Pourtant, de plus en plus de personnes à Forest, comme ailleurs, sont fragilisées par la pression croissante du coût du logement, voire peinent à se loger dignement. Face à cette réalité, la commune s'engage à défendre ce droit, en soutenant en priorité les locataires et les propriétaires occupants.

Pour concrétiser cette ambition, la majorité déploiera une série de mesures regroupées autour des axes suivants :

Le premier axe vise à poursuivre activement **l'augmentation de l'offre de logements publics et à finalité sociale**, en valorisant l'existant et en veillant à une répartition équilibrée sur le territoire.

- **L'offre de logements sociaux et communaux sera augmentée**, en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire. L'objectif est l'ouverture de 200 logements sociaux ou à finalité sociale sous la législature ;
- En collaboration avec le **Foyer du Sud**, les projets en cours seront menés à terme dans les meilleurs délais : fin de la rénovation de la nouvelle cité du Bempt, ouverture des 63 logements de Diamant Boart et création des 96 logements du projet Verrerie ;
- Le parc immobilier de la **Régie foncière** sera augmenté, notamment en finalisant les projets rue de Belgrade, boulevard Guillaume Van Haelen, rue du Canada et chaussée de Neerstalle ;
- Le développement de **l'Agence immobilière sociale de Forest (AIS)** sera poursuivi, en maintenant l'objectif de croissance de 20 nouveaux logements par an et en développant le logement étudiant ;
- Les **sites constructibles**, publics ou privés, seront identifiés et mis à contribution, en privilégiant les terrains déjà bâtis. Les nouveaux projets viseront à répondre aux besoins des Forestois-es, tout en garantissant un équilibre entre logements, équipements, services publics et espaces verts. Pour y parvenir, la collaboration avec les acteurs publics (Régie foncière, sociétés de logement social, Fonds du Logement, Citydev), les AIS et des partenaires privés sera renforcée ;
- Les initiatives de **logements solidaires et intergénérationnels** seront encouragées, en partenariat avec le monde associatif et les acteurs privés et publics du logement ;
- La stratégie active d'identification et de remise sur le marché locatif des **logements inoccupés sera renforcée**, en s'inspirant des expériences d'autres communes ;
- Dans tous les projets immobiliers portés ou accompagnés par la commune, une approche transversale sera adoptée, veillant à un **équilibre entre logements, infrastructures collectives et espaces verts**.

Le **deuxième axe** vise à **renforcer les droits des habitant-es** en apportant un soutien concret aux locataires comme aux propriétaires, transparence et information, et protection de leurs droits.

- La **prime communale Be home**, automatique et indexée, sera maintenue, de façon à permettre de diminuer le précompte immobilier pour les propriétaires occupants.
- Le budget de la **prime aux nouveaux propriétaires** sera également conservé de façon à soutenir celles et ceux qui vivent dans leur bien [voir également [Chapitre Finances](#)] ;
- **L'information proactive des propriétaires et locataires** sur les aides et réductions fiscales auxquelles ils ont droit, sera renforcée, avec le soutien du tissu associatif et des notaires ;
- Le **Guichet Info Logement**, en partenariat avec le monde associatif, informera au mieux les personnes à la recherche d'un logement des **offres disponibles**, tant dans le public que dans le privé ;
- Une attention particulière sera portée à la **protection des locataires** en les informant au mieux de leurs droits, notamment en cas de résiliation de bail et d'augmentation abusive de loyer. Des actions seront menées pour lutter contre les pratiques illégales ;
- La **lutte contre les discriminations sur le marché du logement** sera renforcée, en soutenant l'utilisation de la méthode d'Unia qui permet de vérifier si l'on est victime de discrimination ; en encourageant et en facilitant les dépôts de plainte auprès de Bruxelles Logement ; et en faisant appel à l'Inspection régionale du Logement pour détecter les discriminations commises par les bailleurs privés et les agents immobiliers sur son territoire [voir également [Chapitre Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#)] ;
- La commune poursuivra son engagement dans le **Plan d'urgence pour la politique sociale du logement** en Région Bruxelles-Capitale, en collaboration avec la Région et le CPAS de Forest, sous réserve de la reconduction du subside régional permettant la mise en œuvre des actions prévues dans le protocole de collaboration.

Le **troisième axe** vise à garantir à chaque Forestois-e un **logement sûr, salubre et économe** en énergie. Des actions contre l'habitat indigne et en faveur de l'amélioration du bâti public et privé seront mises en œuvre.

- Un travail sera mené en faveur de logements de **qualité**. La lutte contre **l'insalubrité et les marchands de sommeil** en coordination avec [le CPAS](#), la police, le monde associatif et la Région sera renforcée. Le travail de la plate-forme insalubrité mise en place en 2023, sera poursuivi ;
- La rénovation et la mise en conformité des logements sociaux existants, se poursuivra en collaboration avec la Région bruxelloise ;
- La majorité œuvrera en faveur d'une meilleure **isolation** du parc privé et public et soutiendra les actions de sensibilisation pour aider les habitants à adopter les bons gestes afin de diminuer leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Mobilité

La mobilité doit être au service de toutes et tous. Elle doit être socialement juste, répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique, et permettre à chacun-e de se déplacer selon ses besoins. À Forest, le piéton sera au centre de tous les aménagements urbains et ceux-ci seront pensés sur base du principe STOP (*Stappers, Trappers, Openbaar vervoer, Personenwagens*). Cela passe notamment par l'amélioration des conditions de la marche à pied, le renforcement de l'attractivité de l'offre de transports en commun, le développement des pistes cyclables, rues cyclables, rues scolaires, et le maintien de l'accessibilité automobile apaisée de tous les quartiers.

Pour concrétiser cette ambition, la majorité déploiera une série de mesures regroupées autour des axes suivants :

Le premier axe vise à **apaiser l'espace public et renforcer la sécurité des usager-es au quotidien.**

- La **mise en œuvre du plan communal de mobilité** sera poursuivie. Ce plan vise à améliorer la sécurité routière, créer des espaces publics partagés, renforcer l'offre de transports publics, aménager les infrastructures pour les modes actifs, et maintenir une accessibilité apaisée des quartiers en voiture ;
- **La sécurité routière constituera un fil rouge** de tous les aménagements, avec l'adoption et la mise en œuvre du plan local de sécurité routière ;
- **Les infrastructures et la sécurité piétonne seront améliorées** : meilleure qualité des revêtements, élargissement des trottoirs, suppression des obstacles, sécurisation des traversées et réduction des vitesses automobiles. L'espace public sera rééquilibré pour accorder plus de place aux piétons, notamment en multipliant les zones de rencontre et résidentielles là où des trottoirs confortables ne sont pas réalisables ;
- L'infrastructure cyclable sera développée selon le **principe BABE** (« Bon Aménagement au Bon Endroit ») : des pistes séparées sur les axes à forte circulation, et un trafic mixte ou des rues cyclables dans les zones résidentielles ;
- Des **rues scolaires** seront créées, en collaboration avec les écoles qui en feront la demande, là où les conditions s'y prêtent. Elles seront piétonnes ou temporairement fermées à la circulation aux heures de pointe, afin de limiter les risques d'accidents et l'exposition à la pollution des enfants ;
- La mise en œuvre de quartiers apaisés sera poursuivie, afin de limiter le trafic de transit dans les quartiers résidentiels. **Une concertation renforcée** sera menée avec les riverain-es, les commerçant-es et autres acteurs des quartiers, tout en maintenant la possibilité d'adapter les dispositifs si nécessaire. Une nouvelle méthode de concertation sera mise en place à cette fin, inspirée notamment des principes du Conseil citoyen, composé de citoyen-nes aux profils diversifiés reflétant la population forestoise. Pour les projets ne nécessitant pas de permis d'urbanisme, les acteurs concernés seront informés avec une communication claire sur les objectifs. Concernant Neerstalle, où la phase de concertation est déjà clôturée, une information claire et continue sera assurée auprès de l'ensemble de parties prenantes [voir également [Chapitre Participation](#)].

Le **deuxième axe** vise à organiser un **usage plus équilibré de l'espace public**, encourager les alternatives accessibles à toutes et tous, et **mieux connecter les quartiers**.

- Un plaidoyer actif auprès de la STIB et de la SNCB sera poursuivi de façon à **améliorer les transports en commun à Forest**. Cela inclut une meilleure desserte entre le haut et le bas de la commune, une augmentation de la fréquence des trains à Forest-Est et Forest-Midi, l'extension du tram 7 vers Anderlecht en surface, ainsi que l'étude de nouvelles lignes de bus et de tram adaptées aux besoins des habitant-es et usager-es.
- L'installation de **stationnements vélo** adaptés sera intensifiée : arceaux pour les arrêts de courte durée, parkings près des lieux de travail, de loisirs et des gares, ainsi que des emplacements sécurisés à proximité des domiciles. L'objectif est d'installer 100 emplacements sécurisés par an pour répondre à la demande croissante.
- Le développement d'une **balade cyclo-piétonne** sera activement soutenu, sur base de l'étude de faisabilité du Parc des Deux Rives, le long des voies ferrées et des axes majeurs identifiés par la Région. La commune mènera ce projet en étroite collaboration avec les acteurs concernés, afin d'en assurer une mise en œuvre rapide et efficace.
- Nous mettrons en œuvre une politique de stationnement **favorisant le parking hors voirie pour visiteur-es et résident-es**, notamment via le partage des parkings privés le soir et le week-end. Cela libérera de l'espace pour les livraisons et le stationnement de courte durée. La tarification sera révisée pour s'aligner sur les communes voisines, avec une attention particulière aux véhicules privés de grande longueur (+4,9 m).
- La commune soutiendra le déploiement du « *Green Deal Car Sharing* » afin de renforcer **l'offre de voitures partagées** sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec des partenaires tels que Cambio. Des zones de stationnement dédiées aux taxis seront également aménagées dans des points stratégiques de la commune.

Sécurité

La sécurité est un droit fondamental, et un levier essentiel de justice sociale. À Forest, elle est pensée dans une approche globale, préventive et accessible, tournée vers la proximité et le respect des droits. Vivre en sécurité, paisiblement, sans crainte, est une condition de la liberté de chacun·e.

Pour garantir cela, la majorité mettra en œuvre une série de mesures articulées autour de trois axes :

Le **premier axe** vise à ancrer la sécurité dans la **proximité et le dialogue**. Le lien entre les forces de sécurité et les habitant·es est essentiel. Il se construit dans la durée, à travers des dispositifs accessibles, une présence visible, et des espaces de dialogue réguliers.

- Une **ouverture de commissariat 24/24 et 7/7** à proximité directe de Forest (rue des deux gares) qui permettra aux équipes d'intervention d'opérer plus rapidement et d'accueillir le public de manière optimale ;
- Le dépôt d'une candidature pour l'ouverture d'au moins **une nouvelle antenne LISA** (*Local Integrated Security Antenna* - guichet unique en matière de sécurité et prévention) à Saint-Antoine/Wiels et, si possible, au Bempt. **Une approche transversale et intégrée sera améliorée entre la police, les acteurs de la prévention et les agents d'entretien** des espaces publics, avec la désignation, pour chaque antenne LISA, d'un **manager de quartier** chargé de coordonner les projets de terrain et de développer cette approche multidisciplinaire des problèmes de quartiers ;
- **Le recrutement local**, à tout le moins à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale, sera encouragé, notamment par la promotion du métier d'agent·e de police auprès des jeunes, avec un accès facilité au grade de base. Leur évolution de carrière vers des fonctions d'inspecteur·ice sera soutenue afin de renforcer l'ancrage local au sein des équipes ;
- Des **conseils de quartier** seront organisés, rassemblant des habitant·es volontaires, ainsi que des représentants des équipes de police et des services communaux en charge de la sécurisation et de l'entretien du secteur ;
- La **confiance entre les forces de police et les citoyen·nes** sera renforcée par la promotion de pratiques exemplaires, le respect mutuel et le développement d'actions de proximité (tournois sportifs, moments d'échange, etc.). Aucune forme de violence ne sera tolérée, qu'elle vise les habitant·es ou les agent·es.
- La majorité poursuivra la **formation de l'ensemble des agent·es de la commune, du CPAS et de la zone de police** aux discriminations, à l'identification des stéréotypes qui y sont liés et aux moyens d'éviter de les reproduire [voir également [Chapitre Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#)] ;

Le **deuxième axe** vise à apporter des **réponses concrètes aux défis de terrain rencontrés** dans les quartiers forestois, tout en s'attaquant aux **enjeux de société plus larges**.

- La **police de proximité** (agents de quartier, équipe d'intervention et équipe de lutte contre les nuisances publiques) sera renforcée. Les « **patrouilles nuisances publiques** » seront soutenues, notamment en soirée et la nuit, pour répondre rapidement aux signalements de tapage, dégradations ou salissures publiques ;
- Dans les quartiers où la circulation de **drogue** ou des troubles récurrents à l'ordre public sont constatés, **des caméras pourront être installées sur demande justifiée de la police** ;
- Une attention opérationnelle particulière sera accordée aux enjeux de sécurité et de nuisances dans les **grands ensembles de logements** (logements sociaux et complexes privés) ;
- L'installation d'une cellule EVA (*Emergency Victim Assistance*) à Forest, dédiée à la prise en charge des **violences sexuelles et intrafamiliales**, sera activement soutenue ;
- De plus, la **lutte contre les violences basées sur le genre** sera érigée en priorité ;
- **La brigade cycliste sera renforcée** afin de lutter contre les comportements délictueux qui mettent en danger les autres usagers de l'espace public ;
- La saisie des véhicules impliqués dans des **rodéos urbains** sera systématisée ;
- Des moyens seront alloués à l'équipe de policiers spécialisés dans la lutte contre la **maltraitance animale et les atteintes au patrimoine naturel** [voir également [Chapitre Climat-Environnement](#)].

Enfin, le **troisième axe** vise à **soutenir l'action policière** à l'aide **d'outils adaptés, des procédures claires** et une transparence renforcée.

- **La protection des policier-es d'intervention** sera assurée en les dotant d'un matériel de protection adapté à la circulation d'armes constatée sur l'ensemble du territoire belge, et particulièrement à Bruxelles ;
- L'usage des caméras personnelles (« **bodycams** ») et des caméras embarquées dans les véhicules de police sera encouragé, afin de garantir une objectivation des interventions.
- De manière générale, le **réseau de caméras de surveillance**, en ce compris mobiles, sera étendu pour assurer une vigilance plus complète sur notre territoire ;
- Les **procédures de dépôt de plaintes** seront **simplifiées** en offrant aux victimes la possibilité d'organiser des rendez-vous ou auditions à distance, comme alternative aux visites dans les commissariats ;
- La majorité proposera un **audit de la zone de police** ;
- Une réflexion sur les balises et les échelles des **sanctions administratives (SAC)** sera menée. Les procédures de contestation seront simplifiées, et les possibilités de mesures alternatives à l'amende administrative seront clarifiées.

Propreté

La propreté des espaces publics est un facteur essentiel de qualité de vie, de justice urbaine et de sentiment de sécurité. Elle reflète le soin collectif porté à notre environnement commun. Dans une logique de proximité et de responsabilité partagée, la majorité fera de la propreté une priorité transversale, au service d'une commune plus accueillante, plus solidaire et plus respectueuse de ses habitant·es comme de son territoire.

Cela passera par les axes suivants, inspirés par les recommandations du Conseil citoyen de la législature précédente [voir également [Chapitre Participation](#)] :

Le **premier axe** vise à **adapter les dispositifs existants** et à développer des **solutions innovantes**, afin de répondre concrètement aux besoins des riverain·es.

- Le développement de services de propreté **adaptés aux besoins** des riverain·es sera encouragé. Ainsi, les **campagnes de recyparks mobiles** seront poursuivies afin de faciliter la collecte des déchets encombrants. L'implantation de poubelles compacteuses dans l'espace public, la multiplication des containers enterrés, ou encore l'installation de bulles à verre dans les parkings de supermarchés seront étudiées. Les meilleures expériences d'autres communes seront étudiées pour voir ce qui peut être mis en place et adapté à la réalité forestoise ;
- Un plaidoyer sera activement mené auprès de Bruxelles Propreté pour maintenir un nombre suffisant de tournées des camions poubelles et élargir les horaires de ramassage ;
- Dans les immeubles à appartements, les **collectes en conteneurs** seront encouragées, cette méthode étant plus pratique et moins génératrice de déchets sur la voie publique que la collecte de sacs poubelles;
- La commune poursuivra les efforts pour limiter les **tags indésirables**, notamment grâce à la cellule anti-tag, qui intervient gratuitement chez les particuliers. Des alternatives végétales, comme les façades fleuries ou les plantes grimpantes, seront encouragées pour dissuader les tags tout en embellissant l'espace public.

Le **deuxième axe** vise à renforcer **la sensibilisation et l'information**.

- La commune informera proactivement sur les services existants et communiquera sur le coût de la malpropreté pour la commune. Des **actions de sensibilisation** viseront spécifiquement certains acteurs communaux (écoles, associations, comités de quartier, entreprises) et les services iront régulièrement à la rencontre des habitant·es ;
- Des actions de sensibilisation spécifiques pour les **déjections canines** seront mises à l'étude, en visant à rendre les sacs à déjection canine accessibles aux habitant·es qui en ont besoin ;
- Des actions ludiques de sensibilisation **zéro mégots** seront organisées en partenariat avec Bruxelles-Propreté afin de sensibiliser les Forestois·es à la problématique des mégots de cigarettes et à ses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie.

Le **troisième axe** vise à faire de la propreté une **responsabilité partagée**, en valorisant **l'engagement citoyen** et les dynamiques collectives au sein des quartiers.

- Le programme **Wake-Up Clean-Up** sera déployé en collaboration avec Bruxelles Propreté, pour inciter les habitant-es à devenir **ambassadeur-rices de la propreté** et organiser des journées *clean-up* en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Les habitant-es seront des partenaires pour plus de propreté et dans la lutte contre les dépôts clandestins, notamment en encourageant les signalements via **Fix My Street** ou en appelant le numéro gratuit de la commune.

Le **quatrième axe** vise à **sanctionner les incivilités et nuisances** :

- Le recours aux **sanctions liées à la malpropreté** sera renforcé, et le réseau de caméras existant sur les sites de dépôts clandestins étendu lorsque cela se justifie. Les **sanctions réparatrices** seront développées, en permettant aux personnes sanctionnées de travailler avec les services de propreté ;

Le **cinquième axe** vise à inscrire les politiques de propreté dans une **approche environnementale et circulaire**, en phase avec les défis à long terme :

- En vue de **diminuer et de valoriser les déchets**, la majorité renforcera le recyclage et la lutte contre le gaspillage (*repair cafés*, gestion des invendus alimentaires, soutien du réseau de composts collectifs, etc.) et renforcera les filières existantes de valorisation des déchets communaux ;
- La commune participera activement à l'ensemble des organes de **Clean Brussels**, notamment via le Conseil de coopération Communes-Région sur la propreté urbaine.

Climat - Environnement

La crise climatique et l'effondrement de la biodiversité sont deux des grands défis de ce siècle. Face à ces enjeux globaux, Forest doit agir à son échelle, avec détermination et cohérence. La commune poursuivra ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre – dont les principales sources sont les bâtiments résidentiels (43%), les transports (33%) et le secteur tertiaire (10%) – tout en adaptant son territoire aux conséquences du dérèglement climatique : inondations, canicules, risques sanitaires, perte de biodiversité. Elle agira aussi pour réduire les inégalités environnementales entre les quartiers, car chacun-e doit pouvoir vivre dans un environnement sain et résilient.

Cela passera par la poursuite de la mise en œuvre des actions du plan climat et notamment par les mesures regroupées dans les axes suivants.

Le **premier axe** vise à agir sur les **principales sources d'émissions du territoire** – bâtiments résidentiels, transport, secteur tertiaire – en combinant rénovation, production d'énergie renouvelable, et dynamique collective :

- La majorité poursuivra l'amélioration des **performances** énergétiques des **bâtiments communaux** et renforcera significativement la production d'énergies renouvelables, en particulier via le photovoltaïque ;
- Les **émissions issues du résidentiel** seront également ciblées, en faisant la promotion active des primes et aides régionales à la rénovation individuelle des logements. La commune veillera à faciliter l'accès à l'information pour les habitant·es en s'appuyant sur les acteurs associatifs et régionaux ;
- La commune explorera une démarche de **rénovation énergétique collective par quartier**, en s'inspirant de l'exemple de La Roue (Anderlecht), pour mutualiser les coûts et simplifier les démarches. Le Contrat de Quartier Deux Cités sera étudié comme opportunité pour lancer cette démarche à Forest ;
- La commune soutiendra la création de **communautés d'énergie**, qui permettent à des habitant·es de produire, partager et consommer ensemble de l'électricité, notamment grâce à l'installation de **panneaux photovoltaïques** et avec l'appui de **coopératives citoyennes**.

Le **deuxième axe** met l'accent sur la **gestion durable de l'eau**, levier central d'adaptation au changement climatique. **Forest est une commune pionnière** en la matière et poursuivra ses efforts pour limiter les inondations et valoriser cette ressource essentielle :

- La **lutte contre les inondations se poursuivra**, notamment à travers le travail de débétonisation d'au moins 14.000 m² de sols et la restauration du cycle naturel de l'eau. Toute initiative favorisant la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des eaux sera soutenue, que ce soit dans l'espace public, les bâtiments communaux ou sur les parcelles privées ;
- Un suivi régulier, qualitatif et quantitatif, sera mis en place pour mesurer l'impact des aménagements liés à la **Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)** — une approche qui

favorise l'infiltration locale des eaux de pluie — et les ajuster si nécessaire pour mieux prévenir les inondations ;

- Dans le prolongement de cette approche, la **réglementation en matière de gestion durable des eaux** sera strictement appliquée sur l'ensemble du territoire qu'il s'agisse d'une parcelle publique ou privée ;
- Les **eaux de surface** ainsi que les zones humides (par ex. : étangs du parc Jacques Brel, les étangs du Bempt, et le marais Wiels, etc.) seront protégées ;
- Les **projets de construction** devront être pensés en cohérence avec la **politique de gestion de l'eau** portée par la Commune en vue de lutter contre les inondations ;
- Les anciennes **sources historiques** comme les sources du Zandbeek ou encore du Beukenberg feront l'objet d'études — déterminer les origines et les tracés, étudier leur possible reconnexion au réseau hydrographique, etc. —, de façon à mieux les mettre en valeur dans le paysage urbain ;
- La commune **réduira sa consommation d'eau potable et luttera contre le gaspillage**, en améliorant la détection des fuites d'eau dans nos bâtiments et en privilégiant l'usage d'alternatives à l'eau de ville dans les services communaux. Les eaux pluviales seront valorisées pour des usages tels que les toilettes, la lessive, l'entretien des bâtiments, l'arrosage des plantations ou le nettoyage des espaces publics et des véhicules, grâce au développement et à l'entretien continu du « maillage de citernes » ;
- La réutilisation des « **eaux grises** », issues des stations d'épuration et/ou du rabattement des nappes lors de chantiers, sera développée en complément de l'usage des eaux de pluie, lorsque celles-ci ne suffisent pas ;
- Le personnel communal, les habitant·es et les entreprises seront sensibilisé·es à l'usage rationnel et à la préservation des ressources en eau. La commune veillera, de son côté, à être exemplaire en la matière au sein de ses propres services.
- De nouvelles **fontaines d'eau potable** seront installées dans l'espace public.

Le **troisième axe** vise à faire de la **végétalisation du territoire** le cœur de la stratégie climatique et sociale de la commune, de manière à mieux lutter contre les îlots de chaleur, à renforcer la biodiversité urbaine et à améliorer l'accès à la nature pour toutes et tous :

- Les **espaces non-bâti**s seront préservés au maximum, tout en veillant à maintenir un équilibre avec les autres fonctions urbaines. Cela inclut notamment l'ensemble du marais Wiels (y compris la roselière nord), l'entièreté du jardin de la Villa Dewin, le plateau de la Grappe, etc. ;
- La **végétalisation des espaces publics** sera intensifiée pour garantir à chaque habitant·e un accès direct à la nature et renforcer la résilience du territoire. La commune poursuivra le déploiement de la stratégie 3-30-300 (3 arbres visibles depuis son logement, 30 % d'espaces publics arborés, un espace vert à moins de 300 mètres), avec la mise en œuvre d'un **plan canopée**, si l'outil s'avère pertinent, et la plantation d'au moins 500 nouveaux arbres et arbustes d'ici 2030 [voir également [Chapitre Développement urbain](#)] ;
- La **biodiversité urbaine** sera activement renforcée, notamment par le développement de toitures et de façades végétalisées, l'intégration de nichoirs dans les projets immobiliers, la préservation des intérieurs d'îlots, la création de vergers et la plantation de 1.190 mètres de haies comestibles. Parallèlement, la commune poursuivra la sensibilisation et

la mobilisation des Forestois-es en faveur de la biodiversité, en encourageant l'accueil de la nature dans les espaces privés, notamment en collaboration avec les associations spécialisées ;

- La rénovation des **quatre grands parcs** (parc de Forest, Duden, Jupiter, Abbaye et son extension) sera poursuivie et finalisée. La gestion et l'aménagement du parc du Bempt afin de renforcer son caractère écologique sera réfléchi avec les habitant-es.
- La commune veillera à ce que le **parc de 600 m² attenant à la future IPPJ** (ancien internat Victor Horta) reste accessible au public, qu'il s'inscrive dans le réseau forestois d'espaces verts et qu'il participe à la dynamique de quartier au bénéfice des riverain-es ;
- Le plan de gestion écologique du **patrimoine arboré et des espaces verts** entamé sous la précédente législature sera poursuivi ;
- Le développement de **la pépinière communale** (Végétalab), créée en 2019, se poursuivra. Elle sera pleinement intégrée au service des espaces verts, tout en consolidant la filière d'insertion socio-professionnelle dédiée à l'entretien écologique. Enfin, son rôle de soutien aux initiatives citoyennes de (re)végétalisation des quartiers sera renforcé, notamment à travers la promotion de plantes grimpantes en façade et en voirie, etc.).

Le **quatrième axe vise à lutter contre les nuisances sonores** qui ont un impact réel sur la santé physique et mentale des habitant-es :

- La majorité poursuivra son combat en matière de non survol de Bruxelles et continuera les poursuites judiciaires et les demandes d'astreintes à l'égard des compagnies aériennes qui ne respecteraient pas les règles régionales ;
- La commune intensifiera sa collaboration avec Bruxelles Environnement afin d'identifier, cartographier et surveiller les principales sources de nuisances sonores impactant la qualité de vie des Forestois-es.

Enfin, en matière de **bien-être animal** :

- La majorité prévoit notamment de poursuivre le travail mené envers les chats errants, veillera à la cohabitation harmonieuse entre les chiens, les humains et la biodiversité de nos espaces verts, et renforcera la régulation de la population des animaux liminaires ;
- Des moyens seront alloués à l'équipe de policiers spécialisés dans la lutte contre la **maltraitance animale et les atteintes au patrimoine naturel** [voir également [Chapitre Sécurité](#)].

Développement urbain

Forest est une commune en plein essor. Son développement urbain doit répondre aux différents besoins de ses habitant·es, tout en respectant les limites de la planète. Face aux défis sociaux, climatiques et territoriaux, la commune portera une planification urbaine ambitieuse, inclusive et équilibrée.

Ce **premier axe** vise à **construire une vision** à l'échelle de la commune, cohérente, inclusive et durable, pour guider l'aménagement du territoire. Cette vision sera **partagée avec les habitant·es** et intégrera les enjeux de proximité, de justice spatiale et de transition écologique :

- Un **Plan Communal de Développement Durable** sera élaboré, en concertation avec les habitant·es, afin de définir une vision partagée du développement urbain à l'horizon 2040. Ce plan précisera les orientations souhaitées pour l'aménagement des quartiers et la réhabilitation des zones stratégiques du territoire. En parallèle, la commune plaidera pour la révision du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) pour y intégrer pleinement les enjeux climatiques et de biodiversité ;
- Afin d'améliorer la qualité de vie des Forestois·es, la commune poursuivra son ambition de faire de Forest une « **commune à 10 minutes** », où tous les services essentiels sont accessibles à pied, à vélo ou en transports publics, à proximité directe du lieu de vie ;
- Dans cette même logique d'accessibilité, le mobilier urbain sera adapté et réparti dans la commune en fonction des besoins de toutes et tous et en particulier des enfants et des aîné·es ;
- La commune mettra en œuvre **l'approche 3-30-300** — 3 arbres visibles depuis son logement, 30 % d'espaces publics arborés, un espace vert à moins de 300 mètres — afin d'intégrer pleinement la nature dans le cadre de vie quotidien. Cette démarche vise à **renforcer la résilience face au dérèglement climatique, tout en soutenant la santé mentale et le bien-être des habitant·es**. Elle pourra notamment s'appuyer sur la définition d'un **plan canopée**, si cet outil s'avère pertinent [voir également [Chapitre Climat-Environnement](#)] ;
- Le **parc des Deux Rives** (parc de 10 hectares le long des voies entre Uccle-Stalle et le Wiels) s'inscrira pleinement dans cette vision. Son développement sera poursuivi, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir.

Le **deuxième axe** porte sur plusieurs **sites stratégiques du territoire forestois**, qui concentrent d'importantes opportunités de transformation urbaine. La majorité y défendra une approche d'aménagement durable, équilibrée et pleinement tournée vers l'intérêt général.

- **Site « Prisons » :**
 - o La majorité défend la création d'un écoquartier exemplaire sur le site de l'ancienne prison, intégrant une réelle mixité de logements publics. Le projet devra trouver un équilibre entre logements, espaces verts, commerces de proximité et équipements collectifs. Une répartition équitable de ces fonctions sera recherchée entre les communes de Saint-Gilles et de Forest, y compris pour les différents types de logements (sociaux, à finalité sociale et moyens).

- Dans l'attente de la reconversion définitive, la commune veillera à la mise en place d'une occupation temporaire du site. Elle restera attachée à l'application de la motion votée par le Conseil communal le 8 mars 2022, notamment l'objectif de garantir que le site demeure à 100 % public.
- **Site « Audi » :**
 - La commune soutiendra le redéploiement industriel du site d'Audi, en préparant des conditions favorables à sa reconversion, afin qu'il réponde aux besoins économiques de la Région et des habitant-es. Une analyse prospective sera menée pour identifier les secteurs porteurs à Forest et en Région bruxelloise, en lien avec les enjeux de transition sociale et environnementale ainsi que les atouts spécifiques du site.
- **Stade USG au Bempt :**
 - La majorité réaffirme son souhait de voir le club de l'Union Saint-Gilloise (USG) rester à Forest ;
 - Concernant la demande de l'USG de construire un nouveau stade sur le site du Bempt, le Collège examinera le dossier dans le respect des balises définies par le Conseil communal du 14 février 2023 : accès permanents au centre sportif, prise en compte des enjeux environnementaux et hydrologiques, gestion de la mobilité, prévention des nuisances pour les riverain-es, et relocalisation des infrastructures sportives et publiques ;
 - Le Collège s'assurera des réponses des administrations régionales concernant notamment la mobilité et les caractéristiques hydrologiques du site. Sur ce dernier sujet, une étude approfondie sera demandée à la Région ;
 - Le Collège demandera un engagement budgétaire ferme de la Région de Bruxelles-Capitale pour les infrastructures collectives impactées, si un stade devait *in fine* voir le jour (mobilité, promenade verte, esplanade, parc, etc.) ;
 - Sur base de l'ensemble de ces éléments, et sous condition de l'obtention du permis régional (enquête publique, rapport d'incidences, analyse juridique...) qui complétera l'analyse du projet de stade, le Conseil communal tranchera.

Le **troisième axe** porte sur la **revitalisation des quartiers**, en tenant compte des réalités et des besoins propres à chacun d'entre eux. La commune poursuivra une **approche ciblée**, en s'appuyant sur les **dispositifs régionaux et les dynamiques locales**, pour renforcer l'équité territoriale, l'accès aux services, à la culture, aux espaces publics et à la nature.

- **Contrat de quartier Albert :** le réaménagement de la dalle Albert sera finalisé et le complexe sportif et culturel « CENTR'AL » sera intégré dans le service des sports ;
- **Contrat de quartier Primeurs - Pont de Luttre :** la rénovation du centre sportif des Primeurs sera finalisée ;
- **Contrat de quartier Abbaye :** le pôle culturel ABY sera finalisé et mis en activité, tout comme le réaménagement des espaces publics du Cœur de Forest, y compris la portion située entre le rond-point Zaman et la maison communale.

- **Contrat de quartier Wiels-sur-Senne** : le projet « Ma rue est un jardin » visant à déminéraliser et à végétaliser le quartier Saint-Antoine/Primeurs sera mis en œuvre, la rue des moines et la rue de Gênes seront réaménagées, un *skatepark* sera construit rue du charroi, 12 logements à finalité sociale verront le jour rue de Belgrade et une Maison des initiatives sera créée [voir également [Chapitre Emploi](#)] ;
- **Contrat de quartier Deux Cités** : le réaménagement des Squares sera poursuivi, une maison de l'alimentation sera créée, la ferme du Bempt et l'avenue de la Verrerie seront toutes deux réaménagées, un immeuble de 5 à 6 logements PMR sera construit et une crèche néerlandophone s'installera dans les bâtiments des Huileries ;
- **Contrat de Rénovation Urbaine (CRU)** : l'accompagnement des projets de « Cité de la Petite Enfance » sur le site Chassart et de cinéma de quartier « Movy Club » se poursuivra ; le parc Divercity et sa liaison cyclo-piétonne avec « le parc de l'Avant-Senne » (marais Wiels) seront améliorés ;
- **Politique de la Ville (PDV)** : la mise en œuvre du maillage ludique sera finalisée, le pôle éco-éducatif de l'Imprimerie sera renforcé, et une réflexion sera menée sur la poursuite des programmes PDV, en fonction de la reconduction ou non des financements régionaux.

Espaces publics

Les espaces publics sont les jardins de celles et ceux qui n'en ont pas. Ils jouent un rôle essentiel pour l'égalité, la qualité de vie et la résilience climatique. Chaque Forestois-e doit pouvoir bénéficier d'un environnement extérieur accueillant, accessible, sûr et agréable à vivre. L'espace public est aussi un lieu de lien social, de rencontre, d'appropriation collective.

La commune poursuivra l'aménagement de l'espace public forestois de façon qualitative, en conjuguant durabilité, convivialité, accessibilité et participation citoyenne. **Plusieurs sites-clés feront l'objet d'interventions prioritaires :**

- **Place Saint Denis** : le **développement du Cœur de Forest** sera poursuivi grâce à la reconversion culturelle de l'Abbaye de Forest (le pôle ABY) et la rénovation de la place Saint-Denis ;
- **Saint-Antoine / Pont de Luttre** : les aménagements du nouveau parc de l'Avant-Senne (Marais Wiels) seront réalisés ;
- **Place Albert** : les aménagements permettant d'intégrer des éléments ludiques et d'améliorer la convivialité (fontaines, bancs, etc.) seront poursuivis ;
- **Altitude 100** : un projet de réaménagement des abords de l'Altitude 100 sera développé, en consultant les citoyen·nes, les commerçant·es et les usager·es du quartier autour d'un projet global.
- **Quartier Bempt** : les squares de la nouvelle cité au Bempt seront rénovés en créant un espace de qualité pour les habitant·es et les usager·es.
- Le **maillage ludique** sera finalisé de manière à ce que chaque enfant forestois puisse bénéficier d'un espace de jeux à 5 minutes à pied de son domicile.

Un **maillage de toilettes accessibles gratuitement** sera déployé dans toute la commune, en collaboration avec les propriétaires/gérant·es des infrastructures publiques, associatives et privées.

Emploi

Forest grandit et a besoin de travailleurs et travailleuses, qu'ils soient indépendant-es ou salarié-es, pour soutenir son développement. Chaque travailleur-euse forestois-e doit pouvoir compter sur un accompagnement pour que ses compétences, sa plus-value et son engagement contribuent pleinement à la vie locale. La commune facilitera également leur mise en lien avec les employeurs — entreprises, associations ou services publics — afin de valoriser ces talents au service de la collectivité.

Le **premier axe** vise à renforcer les synergies entre employeurs, acteurs de l'insertion, associations et services publics, afin de créer un réseau local solide, accessible et tourné vers l'emploi au service des Forestois-es :

- Les **entreprises forestoises** seront mises activement à contribution afin d'augmenter le taux de mise à l'emploi des chercheurs et chercheuses d'emploi de la commune. Les liens entre les organismes d'insertion socio-professionnelle et les employeurs forestois seront renforcés, afin de mieux faire coïncider les offres et les profils ;
- Dans la même optique, le **programme IOD** (Intervention sur les Offres et les Demandes) sera développé pour favoriser un accompagnement à double sens : des candidat-es vers l'emploi, mais aussi des employeur-euses, notamment les TPME (Très Petites et Moyennes Entreprises), dans la gestion de leurs recrutements ;
- Un **projet-pilote de recrutement pour grandes entreprises** sera mis en place en partenariat avec le CPAS, la Mission Locale et Actiris ;
- **L'Association des Entreprises Industrielles et Commerciales de Forest** (AEICF) sera activement soutenue dans son travail de redynamisation de manière qu'elle puisse répondre aux besoins des entreprises forestoises ;
- **La Maison de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (M2E1190)**, dont les travaux touchent à leur terme, fera l'objet d'une réflexion sur son organisation afin d'en renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'ancrage territorial ;
- De manière générale, les projets seront construits **en concertation avec les organisations et associations du secteur**, en s'appuyant sur leur expertise et leur connaissance du terrain.

Le **second axe** vise à favoriser un accès équitable à l'emploi en soutenant les initiatives porteuses d'émancipation, de justice sociale et d'économie solidaire :

- Des **séances d'information seront organisées dans les quartiers** pour informer les Forestois-es sur les possibilités de formation, de travail étudiant, de stage et d'aide à la recherche d'emploi ;
- **L'entrepreneuriat des femmes et des publics sous-représentés** sera activement soutenu à travers des séances d'information, du coaching et des dispositifs spécifiques, afin de lever les freins à l'accès à l'activité économique ;
- **La lutte contre les discriminations à l'embauche et au travail** sera renforcée grâce aux outils régionaux existants, en collaboration avec l'inspection du travail. La commune encouragera les entreprises forestoises à adopter des pratiques inclusives, notamment en s'appuyant sur les outils proposés par Unia [voir également [Chapitre Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#)] ;

- La **Maison des Initiatives de Forest (MIF)** sera finalisée pour devenir un centre forestois de **l'économie sociale** : un lieu convivial, enraciné sur son territoire, solidaire et écologique, destiné à soutenir les initiatives citoyennes, associatives et entrepreneuriales.

Économie - Commerces

Les commerces sont au cœur de la vie forestoise. Présents dans chaque quartier, ils créent du lien social, animent l'espace public et offrent des services de proximité indispensables. Leur dynamisme est essentiel, à la fois pour l'économie locale, la création d'emplois et pour la qualité de vie des habitant·es. La commune soutiendra concrètement les commerçant·es dans leurs activités quotidiennes comme dans leurs projets, tout en accompagnant l'émergence de nouvelles initiatives économiques durables, inclusives et de proximité.

Le **premier axe** vise à favoriser la **concertation avec les commerçant·es** et les structures représentatives du tissu économique forestois et leur meilleure inclusion dans les décisions qui les concernent :

- Les collaborations avec les associations de commerçant·es seront consolidées afin de mieux **faire remonter les préoccupations concrètes** du secteur et d'y apporter des réponses ciblées ;
- Une écoute active du monde économique sera assurée pour favoriser l'émergence d'activités créatrices d'emplois durables, en lien avec les besoins du territoire ;
- Une attention particulière sera portée à **l'implication des associations de commerçant·es dans les projets d'aménagement** de l'espace public ou de mobilité, et à leur accompagnement en cas de travaux publics affectant leur activité.

Le **deuxième axe** vise à **encourager les projets émergents**, les nouvelles idées et les prises d'initiative. C'est cette énergie qui nourrit un **tissu économique dynamique** et adapté aux besoins d'aujourd'hui :

- Un **Guichet d'économie locale (GEL)** en partenariat avec hub.brussels sera mis en place pour accompagner les candidat·es à l'entrepreneuriat dans le lancement de leurs activités et pour soutenir les entreprises et les commerces dans leurs développements et leurs démarches ;
- Les **espaces de co-working** seront valorisés et multipliés de façon à rendre Forest attractive pour les entrepreneurs et candidat·es entrepreneur·es ;
- Une attention particulière sera apportée au développement de **lieux permettant des activités de production et de création culturelles**.
- Forest deviendra « une commune du commerce équitable » qui vise à sensibiliser les acteur·rice·s locaux·ales au commerce équitable et à intégrer la thématique de façon à générer un changement de comportement des acteur·rice·s et consommateur·rice·s locaux·ales.

Le commerce local est un moteur de vie de quartier. Ce **troisième axe** vise à renforcer sa visibilité, à valoriser les commerces existants, à occuper les cellules vides et à dynamiser les marchés, afin de **soutenir une activité commerciale vivante et de proximité dans tous les quartiers** :

- Un **plan de revitalisation des quartiers commerçants** sera élaboré, en collaboration avec les associations de commerçant·es et hub.brussels, afin de renforcer l'attractivité locale et répondre aux besoins concrets des habitant·es, avec une attention particulière à la mixité et la diversité de l'offre dans chaque quartier ;
- Des **enquêtes de terrain** seront menées auprès des habitant·es pour identifier les besoins concrets et **mieux orienter les futur·es commerçant·es** dans le développement de projets les plus pertinents et adaptés localement ;
- L'**identité des différents quartiers commerçants** sera renforcée (*branding*, animations, etc.) pour améliorer leur attractivité et le dynamisme des commerces forestois ;
- La promotion des commerces et des marchés forestois sera amplifiée via la **campagne « j'achète 1190 »** et la création d'un site internet dédié ;
- L'**attractivité des marchés forestois** sera renforcée, notamment via des campagnes de communication et la mise en place d'une offre en adéquation avec la demande ;
- Les **cellules commerciales vides** seront valorisées par la mise en place d'occupations temporaires ou le lancement de nouveaux candidat·es commerçant·es ;
- Le **nombre de distributeurs de billets** sur la commune sera augmenté pour dynamiser les quartiers commerçant·es forestois·es.

Lutte contre les discriminations et pour l'égalité

La lutte contre toutes les formes de discrimination — qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie, de sexisme, de validisme ou de LGBTQIA+-phobies — est un impératif absolu. Proche des citoyen·nes, la commune est le niveau de pouvoir où des mesures concrètes d'égalité, de respect des droits et de promotion de la diversité peuvent, et doivent, être mises en œuvre.

Un **premier axe général** vise à garantir que la lutte contre les discriminations irrigue de façon **transversale** l'ensemble des politiques publiques communales :

- Des **testings anti-discriminations** seront mis en place sur le territoire forestois en s'appuyant sur les outils régionaux. La commune soutiendra ainsi les citoyen·es à détecter les cas de discrimination sur le marché de l'emploi ou du logement en utilisant la méthode d'Unia, facilitera les dépôts de plainte et travaillera de concert avec l'Inspection régionale du Logement et l'inspection du travail ;
- La majorité incitera un maximum d'**entreprises forestoises** à utiliser **eDiv**, la plateforme d'apprentissage en ligne gratuite d'Unia pour un environnement de travail plus diversifié, plus inclusif et exempt de discrimination [voir également [Chapitre Emploi](#)] ;
- La majorité poursuivra la **formation de l'ensemble des agent·es de la commune, du CPAS et de la zone de police** aux discriminations, à l'identification des stéréotypes qui y sont liés et aux moyens d'éviter de les reproduire [voir également [Chapitre Sécurité](#)] ;
- La **lutte contre les stéréotypes et les préjugés** sera renforcée, qu'ils soient liés à l'origine ou à l'appartenance réelle ou supposée à un groupe culturel ou ethnique (antisémitisme, négrophobie, romophobie, etc.), à la religion ou aux convictions (islamophobie, etc.), au genre ou à l'orientation sexuelle (sexisme, LGBTQIA+-phobie), à l'apparence physique (grossophobie, etc.), ou à toute autre caractéristique personnelle (validisme, etc.). La majorité soutiendra les initiatives visant à mieux informer, sensibiliser et former, afin de prévenir ces discriminations et de garantir un accueil inclusif et respectueux pour toutes et tous.

Un **axe spécifique** dédié à l'égalité entre les **femmes et les hommes**, et plus largement le respect des **identités de genre** :

- La majorité soutiendra les services communaux pour qu'ils soient à la pointe des enjeux pour l'égalité entre les **femmes et les hommes**. Conformément au principe du *gender mainstreaming*, chaque politique communale sera évaluée en regard de ses effets sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Plus largement, la majorité travaillera au respect et à l'inclusion de **toutes les identités de genres**, en reconnaissant la diversité des expériences vécues selon l'identité ou l'expression de son genre ;
- La majorité **soutiendra**, sous réserve de subsides fédéraux, **la mise en place d'un projet MIRIAM** qui vise l'*empowerment* des **femmes** en situation de pauvreté et de monoparentalité.

Un **autre axe spécifique** dédié à la lutte contre le **racisme et au respect de la diversité** culturelle :

- Un travail de **mémoire coloniale** sera réalisé de manière participative, en application de la motion « décoloniale et la lutte contre la discrimination », votée par le Conseil Communal en 2021 ;
- Forest restera une **commune hospitalière**, accueillera les **réfugié-es** et les publics sans papiers dans la dignité, l'ouverture et le respect des droits humains et de la loi. Les initiatives citoyennes qui veulent s'y impliquer seront soutenues de façon à favoriser les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance ;
- La majorité déposera la candidature de Forest pour rejoindre **ECCAR, la coalition des villes contre le racisme**. Cette initiative de l'UNESCO a pour but d'établir un réseau de villes désireuses d'améliorer les politiques de lutte contre le racisme, les discriminations et la xénophobie.

Enfin un dernier **axe spécifique** dédié aux politiques **d'inclusion du handicap** :

- La majorité renforcera la place des **personnes en situation de handicap** au sein de **l'administration communale** et dans ses services et poursuivra, plus largement, la lutte contre la **discrimination à l'embauche** des personnes en situation de handicap. Elle travaillera pour cela avec les partenaires sociaux ;
- La pratique du **handisport sera favorisée** et les infrastructures sportives forestoises seront adaptées dans la mesure du possible, afin de garantir un accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) [voir également [Chapitre Sport](#)].

Enfin, la **lutte contre l'âgisme** et toutes les formes de discrimination liées à l'âge sera renforcée. La commune œuvrera pour déconstruire les stéréotypes, valoriser chaque génération et favoriser une commune plus inclusive. À travers des actions de sensibilisation et des échanges intergénérationnels, elle encouragera le respect, la solidarité et la reconnaissance de la richesse de chaque âge [voir également [Chapitre Aîné-es](#)].

Sport

Le sport est bien plus qu'une activité physique. C'est un levier d'émancipation, un vecteur de santé, de lien social et d'égalité. À Forest, nous voulons que chacune et chacun — quels que soient son âge, son genre, ses moyens ou ses capacités — puisse accéder à une pratique sportive de qualité, dans des infrastructures accueillantes, partagées et bien ancrées dans les quartiers. Le sport est aussi un espace pour faire société autrement : en coopérant, en respectant l'autre, en se dépassant collectivement.

C'est dans cette optique que la commune renforcera sa politique sportive autour de plusieurs axes.

Le **premier axe** vise à **garantir l'accès de toutes et tous** à la pratique sportive, quel que soit l'âge, le genre, la situation économique ou le handicap. L'enjeu est de lever les freins, d'ouvrir les espaces et de permettre à chacun·e de s'épanouir par le sport :

- La majorité incitera les clubs sportifs à **organiser de nombreux stages, financièrement accessibles**, pour les enfants forestois ;
- Le **tarif de location** des infrastructures sportives communales sera adapté en fonction du montant des cotisations pratiquées par les clubs, afin de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive, notamment pour les jeunes et les familles ;
- Une **plateforme en ligne** qui rendra **claire et accessible** toute l'offre sportive présente sur la commune, y compris les stages et l'offre parascolaire, sera développée ;
- Le sport dans l'**espace public** sera renforcé en multipliant les espaces sportifs libres et gratuits (panneaux de basket, pistes de pétanque, « espaces agora », terrains de volley, *skatepark*, *street workout*, etc.), tout en veillant à ce qu'ils répondent aux enjeux de mixité de genre ;
- Les **liens entre les écoles** de la commune et les **clubs de sport** forestois pour promouvoir l'exercice physique seront renforcés ;
- Des **événements sportifs fédérateurs**, comme la course *Run Forest*, seront soutenus ou initiés, en collaboration avec les fédérations sportives et les clubs locaux, afin d'encourager la pratique du sport par tou·tes et renforcer le lien social à travers la pratique sportive.

Le **deuxième axe** porte sur l'amélioration et la création **d'infrastructures sportives de qualité**, accessibles à tou·tes et bien réparties sur le territoire. L'objectif est de faire de ces équipements de véritables lieux de vie collective, durables, inclusifs et accueillants :

- Les infrastructures sportives actuelles – salles, gymnases, site sportif du Bempt, stade d'athlétisme, club de tennis de Forest Domaine, etc. –, seront **entretenues et modernisées**, pour en améliorer le confort, l'accessibilité et la durabilité ;
- Les infrastructures seront **accessibles** à l'ensemble des Forestois·es, y compris celles et ceux qui ne sont pas affilié·es à des clubs sportifs ;
- La majorité plaidera auprès de la Région pour le financement d'une piscine régionale sur le site du Bertelson, en s'appuyant sur l'étude de faisabilité existante. En attendant, elle

explorera toutes les pistes pour faciliter **l'accès à une piscine** pour les Forestois-es, en particulier pour les élèves des écoles forestoises.

Le **troisième axe** vise à envisager le sport en tant qu'**outil d'émancipation et d'inclusion**. À travers des actions concrètes, la commune s'engagera aux côtés des clubs pour faire reculer les discriminations, valoriser la diversité et encourager les pratiques sportives égalitaires [voir également [Chapitre Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#)] :

- Des **outils** seront élaborés en concertation avec les clubs, des associations et des acteurs de la société civile, afin de **promouvoir l'égalité** et de **lutter contre toutes les formes de discriminations** (sexisme, racisme, validisme, LGBTQIA+phobies, etc.) au sein des pratiques sportives ;
- La pratique du **handisport sera favorisée** et les infrastructures sportives forestoises seront adaptées dans la mesure du possible, afin de garantir un accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- La majorité encouragera une répartition équitable de **l'accès aux infrastructures** sportives, notamment entre les femmes et les hommes ;
- La découverte des **sports d'autodéfense** sera encouragée, notamment pour les femmes et les personnes exposées à des situations de vulnérabilité ;
- La pratique de **sports « doux »** tels que la marche sera également favorisée. Ces activités accessibles à toutes et tous — en particulier aux aîné-es — pourront être combinées avec la découverte de la nature et du patrimoine forestois.

Enfin, le **quatrième axe** vise à soutenir les clubs dans une double mission : **éducative et sociétale**. Cela passe par la sensibilisation aux enjeux environnementaux, le bien-être des membres, la santé mentale, et la montée en compétences de tous les acteurs du sport local :

- L'ensemble des clubs sportifs sera **sensibilisé aux enjeux environnementaux**, notamment par l'organisation de formations sur la consommation d'énergie, la gestion des déchets ou encore les pratiques écoresponsables [voir également [Chapitre Climat - Environnement](#)] ;
- Une **charte de bien-être**, élaborée en concertation avec les clubs forestois, visera à promouvoir la **santé physique et mentale** des jeunes comme des moins jeunes [voir également [Chapitre Santé](#)] ;
- Les clubs seront encouragés à **former leurs jeunes aux premiers secours**, notamment à l'utilisation du défibrillateur en cas d'urgence cardiaque. [voir également [Chapitre Santé](#)].

Culture - Événements

Puissant facteur d'émancipation individuelle et collective, la culture est une priorité de notre action communale. Forest s'est affirmée ces dernières années comme une commune dynamique et volontaire en matière de politique culturelle. Elle poursuivra sur cette voie, en considérant la culture comme un pilier fondamental d'une démocratie locale vivante, inclusive et accessible.

Le **premier axe** vise à poursuivre le **développement d'infrastructures, de dispositifs et d'initiatives culturelles** sur l'ensemble du territoire, de façon à créer des lieux vivants, ouverts et proches des habitant·es, où la culture peut s'exprimer sous toutes ses formes.

- La majorité maintiendra, dans les différents lieux culturels de la commune, une **programmation de concerts, d'expositions, de conférences et de spectacles** reflétant la diversité culturelle de Forest, et ce à des prix aussi accessibles que possible. L'offre culturelle sera développée en collaboration avec le service culture, les bibliothèques (Biblif et Bib Vorst), l'Académie des Arts de la Parole et de la Danse de Forest, ainsi que les centres culturels le BRASS et Ten Weyngaert ;
- **Le projet ABY** qui vise à réhabiliter l'abbaye de Forest en **pôle culturel sera finalisé**. Il hébergera une bibliothèque francophone, une ludothèque, l'académie de musique, le centre culturel, un espace jeunesse et des espaces citoyens. Durant les années de rénovation de l'abbaye, une dynamique culturelle sera maintenue ;
- **La réhabilitation du « Movy Club »** sera finalisée et impliquera les acteurs locaux, afin d'en faire un véritable cinéma de quartier accessible à toutes et tous ;
- **Les bibliothèques (Biblif et Bib Vorst) et la ludothèque** seront davantage développées, notamment avec l'installation d'une antenne dans le quartier Saint-Antoine. Le pôle numérique de la Biblif sera renforcé, et des synergies avec les espaces publics numériques seront initiées ;
- **Un salon du livre forestois** sera organisé en concertation avec les bibliothèques, éditeurs, libraires et auteur·ices forestois·es ;
- **Les cultures urbaines** seront mises en avant dans les lieux culturels forestois et hors les murs, notamment par la création d'un lieu d'expression libre pour les graffitis ;
- Le **réseau de boîtes à livres** sera étendu sur la commune.

Parce que la culture se fait avec et par celles et ceux qui la portent, le **deuxième axe** vise à **encourager les artistes forestois·es**, les associations et les collectifs à participer pleinement à la vie culturelle locale. L'objectif est de favoriser la visibilité, la création et l'autonomie des projets artistiques ancrés dans le territoire :

- Un **Conseil consultatif de la culture** sera mis en place, rassemblant les représentant·es des lieux culturels, des associations, des habitant·es et du secteur éducatif, afin de définir ensemble une **stratégie culturelle partagée** à l'échelle communale ;
- Les **bâtiments communaux** seront davantage **ouverts** aux créations des artistes forestois·es, aux représentations et aux aventures culturelles ;
- Un soutien sera apporté à **l'organisation de lieux de création artistique** et à l'implantation d'ateliers d'artistes à Forest. Le **Parcours d'artistes** à Forest sera

encouragé, notamment par l'organisation d'un moment dédié permettant aux Forestois-es de découvrir les nombreuses galeries sur notre territoire ;

- La **visibilité** des **artistes** et des **lieux culturels** de la commune sera facilitée ainsi que la valorisation du patrimoine culturel forestois ;
- La commune renforcera les **dispositifs de soutien aux projets artistiques émergents**, afin de mieux accompagner les artistes et initiatives locales et d'élargir l'offre culturelle accessible aux Forestois-es ;
- À l'instar de ce qui se fait au BRASS, un **comité d'orientation** (composé d'artistes, associations, citoyen·nes, etc.) sera mis en place pour alimenter la ligne de programmation du pôle culturel ABY.

Levier d'émancipation et de vivre-ensemble, la culture doit être pensée pour toutes et tous, dans des conditions sûres, bienveillantes et égalitaires. **Le troisième axe** vise à garantir **l'accessibilité et la sécurité des pratiques culturelles pour toutes et tous** :

- La majorité s'engage à faire sortir la **culture dans l'espace public** pour rendre les quartiers plus conviviaux tout en promouvant la mixité sociale, avec des séances de cinéma sur les places, des fêtes de quartier et des activités culturelles ;
- La majorité sera attentive à encourager et favoriser les **liens entre les écoles, les associations, les maisons de jeunes et les créateurs de la commune**, en organisant des rencontres et des événements ;
- **Un pôle culturel destiné à la petite enfance** sera développé, en s'appuyant notamment sur les acteurs et associations de terrain spécialisés dans ce domaine [voir également [Chapitre Petite enfance](#)] ;
- La majorité mettra en place, dans le cadre de l'ensemble des événements nocturnes, des **points Sacha** et une **charte contre les violences sexistes et sexuelles**, comme celle mise en place par le BRASS ;
- Nous veillerons à ce que **toute initiative culturelle forestoise soit réalisée dans le respect des valeurs inclusives** et soit alignée avec l'objectif de déconstruction de toutes formes de stéréotypes, qu'ils soient sexistes, racistes, liés à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, aux croyances religieuses ou à toute autre forme d'exclusion ;
- Concernant la **politique culturelle néerlandophone**, un nouveau plan de politique culturelle 2025–2030 sera élaboré. Ce plan visera non seulement à soutenir les initiatives existantes, mais aussi à impulser de nouvelles dynamiques. En étroite collaboration avec le centre communautaire Ten Weyngaert, la coordinatrice culturelle et les acteurs culturels locaux, la majorité construira une politique ancrée qui part de l'énergie des habitant·es. Les initiatives émanant de la base seront soutenues, de l'espace à l'expérimentation sera offert et les croisements entre secteurs et langues seront encouragés. Le multilinguisme sera abordé comme une richesse : le néerlandais jouera à la fois le rôle de langue-pont et de repère culturel, en dialogue permanent avec les autres langues qui donnent leurs couleurs à Forest.

Petite enfance

L'accueil de la petite enfance joue un rôle social, éducatif et émancipateur. Les crèches sont souvent les premiers lieux de socialisation, où les enfants gagnent en autonomie, en confiance et s'ouvrent au monde. Ce sont aussi des espaces clés pour les parents, en particulier pour l'égalité femmes-hommes et l'insertion socioprofessionnelle. Offrir un accueil de qualité, accessible à toutes et tous, c'est agir dès le départ contre les inégalités.

Le **premier axe** vise à garantir un accueil de la petite enfance **accessible à toutes et tous**, inclusif et vecteur d'égalité :

- La majorité cherchera à augmenter le **nombre de places en crèches** publiques et associatives, avec des tarifs adaptés aux revenus des parents, en particulier dans les nouveaux quartiers de Forest ;
- Le dispositif de **multi-accueil**, qui permet une garde souple et adaptée aux besoins des parents en formation, à la recherche d'emploi ou en difficulté psycho-médico-sociale, sera maintenu ;
- Les partenariats entre les acteurs forestois, dont le CPAS, seront soutenus pour accueillir les enfants de **familles précarisées**, en assurant une offre d'accueil et des activités de qualité accessibles à toutes et tous, afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale. Une attention particulière sera portée aux parents solos ;
- **L'accessibilité** des lieux d'accueil continuera d'être garantie pour tous les enfants quels que soient leurs **besoins spécifiques ou particuliers** ;
- La majorité s'attellera à **améliorer la communication et l'information** sur les procédures d'inscription dans un milieu d'accueil. La participation des parents aux concertations communales sera encouragée pour que leurs besoins soient pris en compte par les acteurs de l'accueil de l'enfance. Dans cette optique, le « Guide de la Petite enfance » sera mis à jour.

Le **deuxième axe** vise à **améliorer les conditions matérielles et pédagogiques** dans les lieux d'accueil, de façon à assurer un environnement sûr, stimulant et respectueux du développement des enfants :

- La **rénovation** (énergétique) et l'adaptation des locaux (lumière, insonorisation) seront poursuivies pour continuer l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants ;
- Nous renforcerons la **formation continue et les supervisions des équipes d'accueil** (lutte contre les stéréotypes de genre, accueil des enfants à besoins spécifiques,...). La sensibilisation des équipes à la lecture et à l'éveil culturel sera poursuivie en collaboration avec la Biblif et d'autres partenaires ;
- La majorité consolidera le projet de **pédagogie active dans les crèches** et tendra vers le modèle des éco-crèches en concertation avec les milieux d'accueil : **alimentation saine** (maintien du label Goodfood), réduction des déchets, utilisation de jouets durables.

Parce que la politique de petite enfance ne s'arrête pas à la porte des crèches, le **troisième axe** vise à renforcer la position **de Forest comme commune accueillante** pour les jeunes enfants et leurs parents :

- **Un pôle culturel destiné à la petite enfance** sera développé, en s'appuyant notamment sur les acteurs et associations de terrain spécialisés dans ce domaine [\[voir également Chapitre Culture – Événement\]](#) ;
- La commune développera des partenariats avec les commerçants et les établissements HoReCa pour proposer des **lieux équipés de tables à langer accessibles à toutes et tous** et des toilettes publiques propres ;
- Le **service de garde d'enfants malades** sera maintenu et renforcé dans la mesure du possible.

Extrascolaire – Parascolaire

L'accueil des enfants et des jeunes en dehors du temps scolaire est un pilier essentiel de l'égalité et de la cohésion sociale. Il permet de concilier vie professionnelle et vie familiale, tout en contribuant pleinement à l'épanouissement des enfants. Ces temps d'accueil – qu'ils soient parascolaires (liés à l'école) ou extrascolaires (en dehors de l'école) – sont aussi des moments d'ouverture au monde, de rencontres inédites et de découvertes. À ce titre, l'accueil temps libre sera une priorité communale : il doit garantir à chaque enfant un cadre stimulant, accessible et bienveillant.

La qualité de l'accueil dépend d'abord des lieux dans lesquels il se déploie et des personnes qui l'animent. Le **premier axe** vise à poursuivre les efforts pour offrir des **infrastructures adaptées**, sûres et accueillantes, tout en valorisant le travail des **professionnel·les du secteur** par la formation, la supervision et le soutien collectif :

- De **nouvelles aires de jeu adaptées pour tous les âges** seront créées. Celles déjà existantes feront l'objet d'un suivi et d'un entretien attentif afin que les enfants et les jeunes investissent l'espace public en toute sécurité.
- **Les bâtiments scolaires** continueront à être **mutualisés** avec d'autres utilisateurs – clubs sportifs, acteurs culturels ou associatifs et mouvements de jeunesse - afin d'augmenter l'offre d'activités et de réduire l'empreinte écologique des bâtiments
- La **valorisation du personnel d'accueil** sera poursuivie à travers un plan de formation continue, des supervisions régulières et une mise en projet collective.

L'accueil en dehors du temps scolaire doit offrir à chaque enfant un espace d'épanouissement, de rencontre et de découverte. Le **deuxième axe** vise à **développer une offre d'activités** accessible, inclusive et adaptée aux différents âges, pour répondre aux besoins des familles tout au long de l'année :

- La majorité veillera à proposer une **offre d'accueil et des activités de qualité accessibles** à toutes et tous afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale ;
- L'accueil en **plaines de vacances** à des tarifs démocratiques sera renforcé, tout comme la dimension inclusive de l'accueil parascolaire ;
- **L'élargissement** de l'offre **parascolaire** (après l'école) et **extrascolaire** (vacances/temps libres) tout au long de l'année constituera une priorité. Des activités sportives, culturelles, pédagogiques et sociales seront proposées dans ce cadre ;
- La commune encouragera le **développement d'écoles de devoirs et d'ateliers d'aide à la réussite**, pour soutenir les élèves en difficulté et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Des **activités pour les tout-petits** seront développées dans le cadre de l'accueil **temps libre**, en collaboration avec les associations locales ;
- Des **étudiant·es jobistes forestois·es** seront mobilisé·es **pour renforcer l'offre d'accueil**, tout en leur offrant une expérience professionnelle valorisante et ancrée localement.

Pour garantir la cohérence, l'efficacité et l'accessibilité de l'offre, le **troisième axe** vise à renforcer la **coordination** entre les acteurs locaux, optimisera l'usage des ressources existantes et soutiendra les familles dans leurs **démarches quotidiennes** :

- Un **outil d'information**, numérique et papier, rassemblant l'ensemble des services d'aide aux familles, de soutien scolaire et d'activités à destination des enfants, sera mis en place, de façon à renforcer le travail de soutien aux familles ;
- Les **liens entre les écoles secondaires** et les initiatives extrascolaires et parascolaires seront consolidés, afin de garantir une continuité éducative et un accompagnement adapté à chaque âge.

Jeunesse

L'avenir de Forest se construit avec et pour sa jeunesse. Les jeunes doivent pouvoir trouver dans leur commune des opportunités pour s'émanciper, des espaces pour s'exprimer, des lieux pour se rassembler et des soutiens adaptés à leurs besoins. Forest s'engage à créer un cadre accueillant, sûr et stimulant, qui accompagne les jeunes dans leurs parcours, valorise leur énergie et encourage leur participation active à la vie locale.

Le **premier axe** vise à faire des jeunes des **citoyen·nes à part entière**, écouté·es, valorisé·es et associé·es aux décisions qui les concernent. Cela passe par la création d'espaces d'expression, d'engagement et de dialogue pour participer à la vie de la commune :

- Un **Conseil consultatif des Jeunes** sera mis en place afin de rendre effective leur participation à la vie communale et faire entendre leurs préoccupations.
- Une **plate-forme d'échange et d'information** sera créée, rassemblant jeunes, acteurs forestois et partenaires externes. Elle centralisera toutes les informations utiles à la vie d'un jeune, notamment sur l'emploi, les études et formations, le sport et les loisirs, les aides au logement (achat, allocation loyer, etc.), et les aides financières existantes.

Le **deuxième axe** vise à garantir un **meilleur accès des jeunes à leurs droits**, à l'information et aux ressources de façon à mieux les accompagner dans leurs parcours de vie et à soutenir leur autonomie :

- Une attention particulière sera apportée à **l'emploi des jeunes étudiant·es** forestois·es, notamment en renforçant **l'offre et la communication**, en lien avec le projet Jeep et les acteurs de la jeunesse (Maison des Jeunes, etc.) ;
- Des **lieux d'étude seront mis à disposition** durant les périodes de blocus et d'examens à destination des jeunes forestois·es qui ne disposent pas d'espace de travail à leur domicile ;
- Un travail sera effectué sur **l'inclusion numérique**. La majorité étudiera la mise à disposition de **wifi gratuit**, à certains endroits et horaires, selon les besoins exprimés. Elle poursuivra également les projets d'accès aux technologies numériques entrepris notamment avec le BRASS. Enfin, des « **espaces jeunes numériques** » seront développés avec les associations de quartier.

Parce que les jeunes ont besoin de lieux où se retrouver, d'activités où s'épanouir et d'un accompagnement lorsque c'est nécessaire, le **troisième axe** vise à développer des **infrastructures, des animations et un véritable maillage d'acteurs** en faveur de leur épanouissement :

- Les **infrastructures** destinées aux jeunes dans **l'espace public** seront renforcées, notamment à travers le développement d'espaces sportifs libres d'accès (*agora spaces, street workout, skateparks*), avec une attention particulière portée à leur accessibilité pour les **filles et les jeunes femmes** ;

- Une offre solide sera proposée dans les infrastructures sportives communales afin de permettre aux **jeunes non affilié-es à un club** de sport de pratiquer une activité sportive régulière ;
- Une **programmation dédiée aux jeunes** sera développée au sein des activités communales, qu'elles soient culturelles, sportives ou formatives (centres culturels, centres sportifs, formations qualifiantes, etc.) ;
- La **santé mentale** des jeunes sera une priorité de cette majorité. En collaboration avec les acteurs présents sur le territoire (maisons de jeunes, services AMO, professionnels de la santé mentale, etc.), la commune renforcera la prévention, l'écoute et l'accompagnement ;
- La majorité développera, au niveau de la commune, une **politique de prévention sociale** associant le CPAS et les acteurs des secteurs de la jeunesse (maison des jeunes, etc.), de la cohésion sociale, de la santé mentale et des services d'action en milieu ouvert (AMO), afin de créer un véritable maillage d'aides et un accompagnement pluridisciplinaire et intersectoriel autour du jeune [voir également [Chapitre Prévention](#)] ;
- La majorité renforcera le **maillage des associations** actives auprès de la jeunesse sur le territoire communal, afin de mieux coordonner les actions, mutualiser les ressources et garantir une réponse cohérente et adaptée aux besoins des jeunes ;
- La majorité veillera à redéployer les services Jeunesse et Seniors au sein d'un **service intergénérationnel**, ancré dans le tissu associatif forestois, afin de favoriser les liens entre les générations et la mutualisation des ressources [voir également [Chapitre Aîné-es](#)].

Prévention

La prévention doit faire partie intégrante du vivre ensemble dans une commune épanouie. Nous voulons renforcer et réorganiser le Service de prévention afin d'en faire un des acteurs majeurs du maintien du lien social, pour répondre aux défis des quartiers forestois en s'appuyant sur les ressources existantes de la commune et du tissu associatif forestois, en mettant l'accent sur le travail social de première ligne et en axant ses missions autour du travail de fond.

Cela passera notamment par les mesures suivantes.

Le **premier axe** vise à ancrer l'action préventive **dans les quartiers**, au plus près des réalités locales. Il s'agit de renforcer les liens de proximité, de créer des espaces de dialogue et de favoriser la participation citoyenne autour des enjeux de prévention et de sécurité :

- La commune organisera, dans le cadre de ses missions et du nouveau Plan régional de prévention et de sécurité, des espaces de **participation à l'échelle des quartiers**, afin de dialoguer avec les habitant-es et les associations sur les priorités locales en matière de prévention et de sécurité [voir également [Chapitre Participation](#)] ;
- Des **événements positifs et fédérateurs** seront organisés lors de moments festifs, comme le Nouvel An, afin de renforcer les liens entre habitant-es, associations et service prévention, d'offrir des espaces collectifs d'expression et de convivialité, et de contribuer à un climat apaisé dans les quartiers.

Le **deuxième axe** entend développer **des actions spécifiques à destination des jeunes**, pour prévenir le décrochage scolaire, favoriser la santé mentale et encourager des dynamiques positives d'accroche, d'émancipation et de socialisation :

- Le **Plan communal d'accrochage scolaire** sera consolidé afin d'identifier plus efficacement encore les élèves à risque de décrochage et de leur apporter un soutien adapté. La collaboration avec les écoles, les familles, les associations et les élèves sera renforcée ;
- Le rôle du service Prévention dans les **groupes de soutien scolaire et de tutorat** sera consolidé, pour mieux accompagner les enfants et adolescent-es en difficulté dans leur parcours éducatif ;
- Des **projets concrets, positifs et mobilisateurs** continueront à être développés comme leviers d'accroche et de socialisation, à l'instar de l'atelier d'apiculture porté par les travailleurs sociaux.

Le **troisième axe** vise à renforcer la prévention des **risques liés à la consommation de drogues** et à lutter contre le trafic. Il s'appuiera sur la sensibilisation des publics, la formation des professionnel·les et le partage de bonnes pratiques avec d'autres communes et acteurs du secteur :

- Les **séances d'information à la prévention des risques** seront amplifiées, notamment dans les écoles en lien avec la consommation et la vente de produits stupéfiants.
- Un projet spécifique sera lancé pour mieux outiller les travailleurs et travailleuses des services de prévention face à la **problématique du trafic de drogues**. Il comprendra des formations ciblées ainsi que des temps d'échange de bonnes pratiques avec d'autres communes et acteurs spécialisés.

Le **quatrième axe** entend poursuivre et consolider les actions de lutte contre les violences intrafamiliales, les discours de haine et les phénomènes de radicalisation, en misant sur des partenariats solides et des approches préventives adaptées aux réalités du terrain.

- Les actions de **lutte contre les violences intrafamiliales** seront poursuivies et consolidées, notamment par le maintien et le renforcement de la collaboration avec RéZone Midi#VIF, afin d'assurer un accompagnement coordonné et adapté aux victimes ;
- La commune renforcera également la **prévention des discours polarisants** et des **phénomènes de radicalisation**, en soutenant les initiatives locales qui favorisent le dialogue, la médiation et le vivre-ensemble.

Le **cinquième axe** vise à soutenir durablement les équipes de prévention et à améliorer la coordination entre les acteurs locaux. Cela passe par de meilleurs partenariats, une reconnaissance du travail de terrain et une meilleure accessibilité des services pour les habitant·es.

- Les **partenariats** entre les **équipes communales** de prévention et le **réseau associatif** spécialisé dans l'accompagnement des publics en difficulté seront renforcés, afin de développer des projets collaboratifs concrets, tels que des ateliers pratiques sur l'aide juridique, les addictions ou d'autres problématiques sociales ;
- La majorité renforcera la médiation et mettra tout en œuvre pour développer des **permanences juridiques** répondant à la demande des habitant·es.
- Des **permanences psychologiques** seront organisées à l'antenne LISA ;
- Nous renforcerons l'équipe des **gardiens de la paix dans leurs missions de détection, prévention et réduction des nuisances sociales**, afin de leur permettre d'être à l'écoute des citoyen·nes et d'être les relais de celles/ceux-ci vers l'administration quant aux problèmes auxquels ils et elles font face.
- Nous **travaillerons avec les services de première ligne** qui soutiennent et prennent en charge les jeunes en difficulté, en décrochage social et/ou scolaire (AMO, MJ, EDD, DAS...) actifs sur le territoire.
- La majorité travaillera en **concertation** avec les services concernés, en partant de leur expertise de terrain. Elle veillera à garantir de bonnes conditions de travail pour assurer l'ensemble des missions.

- La majorité poursuivra la **décentralisation des permanences sociales et administratives** dans les quartiers dans le but d'améliorer l'accessibilité des services communaux et la proximité avec les Forestois-es.

Cohésion sociale & vie associative

La politique de cohésion sociale vise à garantir à chacun-e les mêmes possibilités de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu-e comme citoyen-ne actif-ve et de s'y sentir intégré-e et valorisé-e.

Le **premier axe** vise à **soutenir durablement et concrètement** le tissu associatif, dans toute sa diversité, et à valoriser son rôle fondamental dans la cohésion sociale :

- La majorité soutiendra la **diversité du secteur associatif** forestois et notamment les projets citoyens innovants via un soutien administratif, logistique, matériel et financier ;
- Une attention particulière sera portée à **l'accompagnement dans la recherche de subsides** pour des actions spécifiques ;
- Pour renforcer la professionnalisation des acteurs forestois, des **conférences, des formations, etc.** seront organisées à destination des travailleurs sociaux du secteur associatif ;
- Au moins une **journée annuelle de présentation** de l'ensemble du tissu associatif forestois sera organisée, pour le valoriser et célébrer la diversité, la solidarité et le vivre-ensemble à Forest.

Le **deuxième axe** entend garantir une **présence associative** équilibrée **sur tout le territoire** forestois, en tissant du lien entre les quartiers et en renforçant l'offre dans les zones moins couvertes :

- **L'offre associative** sera renforcée dans les quartiers où c'est le plus nécessaire et sera également mieux reliée entre les différents quartiers, à travers le soutien et la création de plateformes associatives locales rassemblant les acteurs associatifs et services communaux actifs sur le même périmètre ;
- Les **actions qui améliorent le vivre et construire ensemble** dans les quartiers seront également soutenues, notamment en réaffirmant les valeurs démocratiques et en favorisant un sentiment d'appartenance positif à Forest ;
- La majorité prendra des initiatives visant à encourager les **habitant-es à prendre part à la vie de leur quartier** et à son évolution en accompagnant les particuliers et groupes d'habitants dans leurs démarches associatives. Des **événements fédérateurs** seront organisés, en s'appuyant sur le tissu associatif, pour créer du lien entre habitant-es.

Le **troisième axe** vise à structurer davantage la coordination entre la commune, les habitant-es et les acteurs de terrain, afin de mieux identifier les besoins et construire des réponses collectives :

- La **coordination** et les synergies entre les projets de cohésion sociale sera renforcée, afin d'améliorer le **diagnostic local**, d'adapter les dispositifs et renforcer les partenariats et faciliter l'intégration de nouvelles associations au réseau forestois ;
- Des **temps de rencontre réguliers et formalisés** seront organisés entre la commune, les associations et les habitant-es, à l'échelle des quartiers, pour co-construire des solutions concrètes aux enjeux rencontrés ;

- La commune jouera un rôle actif d'**interface entre les institutions et le secteur associatif**, en assurant une veille et une information régulière sur les décrets, mesures communales, appels à projets, offres de formation et services disponibles ;
- L'**offre associative forestoise sera recensée et valorisée** à travers une communication adaptée aux habitant·es, via le journal communal, les réseaux sociaux et la newsletter mensuelle.

Aîné-es

Les personnes âgées ont droit à une vie digne, en autonomie, en veillant à leur bonne santé. Les aîné-es doivent avoir accès à des services, des activités et un accompagnement personnalisé adaptés à leurs besoins, permettant un meilleur maintien chez eux tout en luttant contre l'isolement.

Cela se concrétisera notamment par les mesures suivantes :

Le **premier axe** vise à renforcer les services de proximité pour une **autonomie durable** et un meilleur **maintien à domicile** :

- Le développement des **services publics d'aide à domicile** sera poursuivi pour répondre aux besoins croissants de la population âgée ;
- Le nombre d'initiatives de **logements solidaires et intergénérationnels** dans la commune sera augmenté, en collaboration avec le monde associatif et les acteurs privés et publics du logement ;
- Une attention particulière sera portée aux aîné-es dans les **aménagements urbains** communaux (accessibilité, bancs, etc.) ;
- La commune étudiera la possibilité de proposer des **visites gratuites d'ergothérapeutes à domicile** pour les personnes de plus de 60 ans, sur le modèle expérimenté à Anderlecht [voir également [Chapitre Santé](#)].
- Un plan communal de **sensibilisation aux maladies neurodégénératives** sera mis en place autour de cinq axes majeurs : prévention et information, soutien aux aidant-es, aménagement des espaces publics, actions intergénérationnelles et coordination des acteurs locaux. L'objectif est de mieux informer, accompagner les familles, adapter l'environnement des malades et renforcer la solidarité entre générations [voir également [Chapitre Santé](#)].

Au-delà du maintien à domicile, il est essentiel de **garantir aux aîné-es une place pleine et entière** dans la vie de la commune. Cet axe vise à lutter contre l'isolement, à encourager les échanges intergénérationnels, à faciliter l'accès à la culture et à renforcer la participation citoyenne des seniors :

- **La commune stimulera les échanges intergénérationnels**, en redéployant les services Jeunesse et Seniors dans une structure intergénérationnelle. Cette approche transversale favorisera la mise en valeur des expériences de chacun-e et contribuera à lutter contre l'isolement. Les projets menés avec les écoles communales et les jeunes forestois-es seront poursuivis et développés : distribution de repas, service de lift pour les courses, gymnastique au balcon, ciné-clubs intergénérationnels, etc. [voir également [Chapitre Jeunesse](#)] ;
- Le travail mené sera poursuivi afin que les aîné-es conservent des lieux où se retrouver et obtenir les aides nécessaires à leurs besoins spécifiques. Une « **personne de référence aîné-es-actif-ves** », ayant pour mission d'informer sur l'ensemble des activités et des services à destination des aîné-es, y sera désignée ;

- Afin de **promouvoir et faciliter l'accès à la culture**, une meilleure information sera transmise aux aîné·es concernant les activités culturelles dans la commune ;
- La majorité redynamisera les lieux de **concertation avec les aînés-es** afin de renforcer leur participation à la vie politique locale.
- La **lutte contre l'âgisme** et toutes les formes de discrimination liées à l'âge sera renforcée. La commune œuvrera pour déconstruire les stéréotypes, valoriser chaque génération et favoriser une commune plus inclusive. À travers des actions de sensibilisation et des échanges intergénérationnels, elle encouragera le respect, la solidarité et la reconnaissance de la richesse de chaque âge [voir également [Chapitre Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#)].

Santé

La commune est un acteur important en matière de santé, notamment à travers les politiques de prévention, de promotion de la santé et de réduction des inégalités. À Forest, cet engagement est renforcé par l'adoption d'une charte « Santé dans toutes les politiques », qui vise à intégrer cette question de façon transversale dans l'action communale pour les années à venir.

La santé ne peut pas être cantonnée à un seul service ou domaine. Elle doit irriguer l'ensemble des politiques communales. **Cet axe** vise à **structurer l'organisation interne** et à inscrire la santé comme **priorité transversale** :

- **L'échevinat de la santé** sera renforcé par l'engagement d'au moins une personne à temps plein, dans le but de structurer la fonction de **coordinateur·trice santé et handicap** au sein du service des Affaires sociales ;
- La majorité cherchera tous les **moyens financiers et humains disponibles** pour renforcer les politiques de santé ;
- Forest participera activement au projet régional « **Santé dans toutes les politiques** », en collaboration avec les autres communes bruxelloises ;
- Une attention particulière sera portée au **bien-être au travail du personnel communal**, en facilitant son accès aux soins.
- Nous ferons de **la prévention par la santé une priorité transversale** dans les politiques du Collège (politique de lutte contre les inégalités de santé, pollution de l'air, accès aux espaces verts, etc.).

La commune a un rôle clé à jouer dans la prévention en santé publique. De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre localement pour éviter l'apparition de maladies, réduire les inégalités de santé et améliorer durablement la qualité de vie des habitant·es. **Cet axe** vise à ancrer la **prévention primaire de santé publique** dans les actions communales, en lien étroit avec le tissu local.

- La commune renforcera les **synergies avec les maisons médicales** de Forest afin de mieux répondre aux besoins du territoire ;
- Une **politique active de lutte contre les assuétudes** sera menée, en partenariat avec les structures spécialisées et les maisons médicales [voir également [Chapitre Prévention](#)] ;
- Des **campagnes de sensibilisation** aux bonnes pratiques en santé seront régulièrement organisées ;
- Une **cartographie des professionnel·les de santé** présents à Forest (aides-soignant·es, infirmier·es, kinés, ergothérapeutes, dentistes, etc.) sera réalisée, précisant notamment ceux qui sont conventionnés, de façon à faciliter les déplacements des patient·es forestois·es. Elle sera mise à disposition sur le site de la commune ;
- La commune étudiera la possibilité de proposer des **visites gratuites d'ergothérapeutes à domicile** pour les personnes de plus de 60 ans, sur le modèle expérimenté à Anderlecht [voir également [Chapitre Aîné·es](#)].

La santé mentale est un enjeu de santé publique majeur, encore trop souvent tabou. Le suicide, en particulier, reste la première cause de mortalité chez les jeunes. **Cet axe** vise à rendre le **soutien à la santé mentale accessible**, visible et adapté, pour toutes les personnes confrontées à des difficultés psychiques, quel que soit leur âge, leur réalité ou leur contexte familial :

- Un **Contrat local social-santé forestois** sera développé en partenariat avec tous les acteurs impliqués dont le CPAS ;
- Une attention particulière sera portée à la jeunesse pour les questions de **santé mentale**, en collaboration avec les acteurs locaux et en travaillant en transversalité avec les autres compétences comme le sport et la jeunesse ;
- Des **approches spécifiques** seront mises en place pour répondre aux besoins de **publics plus vulnérables**, comme les personnes âgées, les adolescent-es, les parents isolé-es ou les personnes migrantes. Ce travail sera mené en transversalité avec les autres services de la commune (petite enfance, cohésion sociale, etc.) [voir également [Chapitre Aîné-es](#)].

L'alimentation est un déterminant majeur de santé. Bien manger, dès le plus jeune âge, permet de prévenir de nombreuses maladies chroniques et d'agir contre les inégalités sociales de santé. **Cet axe** vise à soutenir des **modèles alimentaires plus sains, durables et accessibles** à toutes et tous :

- La commune soutiendra des **projets pilotes** visant à instaurer une **sécurité sociale de l'alimentation**, en partenariat avec le CPAS et le tissu associatif, afin de permettre à chaque ménage – y compris les plus précaires – d'accéder à une alimentation saine et abordable ;
- Une **Maison de l'alimentation** sera créée dans le quartier du Bempt. Elle comprendra un **restaurant participatif et solidaire**, pour proposer des repas de qualité à bas prix dans un cadre convivial ;
- L'ouverture de **restaurants sociaux et participatifs** sera encouragée sur le territoire communal, afin de rendre une alimentation saine accessible à un plus grand nombre, dans une logique d'inclusion et de lien social ;
- La commune favorisera les **circuits courts, l'agriculture locale, familiale et équitable**, et exprimera son **soutien aux agriculteurs engagés contre les traités de libre-échange**, comme le Mercosur ;
- L'alimentation dans les **cantines communales** (crèches, écoles, maison de repos) poursuivra sa transition vers une approche saine, durable et locale, notamment via l'obtention ou la consolidation du **label Good Food**.

Services communaux

Les services communaux jouent un rôle clé dans le quotidien des habitant-es. Ils doivent être accessibles, efficaces, accueillants et proches des réalités de chacun-e. La majorité s'engage à renforcer la qualité de l'accueil, à garantir la continuité des guichets physiques, à améliorer les outils numériques, et à veiller à une administration plus humaine, inclusive et transparente.

Pour répondre aux besoins concrets des habitant-es, ce **premier axe** vise à **améliorer la qualité** de l'accueil et la **clarté** de l'information, tout en renforçant **l'efficacité** de ses services.

- La commune poursuivra le développement de **l'e-administration**, permettant d'effectuer de plus en plus de démarches en ligne telles l'obtention de documents, l'introduction de permis d'urbanisme, etc. ;
- Le **nombre d'Espaces Publics Numériques (EPN)** sera augmenté, et l'usage d'Irisbox encouragé via des **bornes publiques dans des lieux fréquentés** ;
- En parallèle, les **guichets physiques** continueront à être accessibles ;
- Les horaires seront adaptés avec l'introduction de **plages sans rendez-vous**, pour mieux répondre aux attentes de la population ;
- La possibilité de **rendez-vous groupés pour les familles nombreuses** sera étudiée ;
- Le service **dispatching** du contact center sera optimisé pour garantir des réponses plus rapides et mieux orientées ;
- Un **guichet de plainte et de médiation communal (ombudsman)** sera mis en place pour faciliter le traitement des réclamations ;
- Le personnel communal bénéficiera de **formations ciblées** pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des usager-ères.
- Une réflexion sera menée au sein du **service urbanisme** de façon à faciliter les démarches, améliorer la communication tant vers les habitant-es que les professionnel-les, réduire les délais d'obtention des renseignements urbanistiques et respecter les délais d'instruction des demandes de permis.

Ce **second axe** contribue à **réduire les barrières d'accès** aux services, qu'elles soient physiques, économiques, linguistiques ou sociales :

- La faisabilité d'un **guichet unique accessible aux personnes à mobilité réduite** (affaires du citoyen, urbanisme, instruction publique, extrascolaire...) sera étudiée ;
- Les **tarifs des documents administratifs** seront révisés avec l'objectif de les diminuer et de les aligner sur les moyennes régionales ;
- Un travail spécifique sera mené pour **accompagner les personnes ne maîtrisant ni le français, ni le néerlandais**, afin de garantir leurs droits ;
- Un **kit d'accueil** et/ou une **soirée de bienvenue** seront proposés aux nouveaux Forestois-es afin de leur communiquer les informations pratiques relatives à la vie à Forest, répondre à leurs questions et faire connaissance pour favoriser le vivre-ensemble ;
- Un **événement annuel mettra à l'honneur les nouveaux-elles Belges**, dans une démarche de reconnaissance et d'inclusion.

Les services publics de qualité reposent d'abord sur l'engagement et les compétences de leurs agent-es. Ce **troisième axe** vise à valoriser ce travail, soutenir les équipes et améliorer leurs conditions de travail dans une approche humaine, collective et transversale :

- Une **analyse systémique des processus internes** sera conduite, afin d'identifier les sources de tension, d'incohérence ou de surcharge, et d'améliorer l'organisation collective ;
- Des **formations continues et ciblées** seront proposées pour renforcer les compétences en accueil, en accompagnement des publics spécifiques et en communication interculturelle [voir également les points spécifiques dans Chapitres [Sécurité](#), [Lutte contre les discriminations et pour l'égalité](#), [Petite Enfance](#)].

Finances

Les finances communales ont été mises particulièrement sous pression ces dernières années, à l'instar de celles des autres niveaux de pouvoir, pour répondre aux multiples crises. Elles doivent donc être gérées de façon optimale pour répondre aux besoins de toutes et tous et à la transition écologique. La majorité s'efforcera de protéger, dans la limite de ses compétences, le pouvoir d'achat des Forestois-es en veillant au maximum à ne pas augmenter la pression fiscale qui impacte les ménages. Toutes les pistes de financement se feront dans un esprit de justice fiscale.

Dans un contexte de pression budgétaire constante, la commune doit faire preuve de rigueur et de transparence. **Cet axe vise à garantir l'équilibre des finances communales** tout en assurant une gestion exemplaire, équitable et tournée vers l'intérêt général :

- La majorité visera l'équilibre budgétaire par une **gestion rigoureuse** des finances publiques ;
- Afin d'avoir des balises objectives, la majorité effectuera un **audit** de tous les services communaux et du CPAS ;
- Les membres du Collège resteront **exemplaires** : ils continueront de **renoncer à leur prime de fin d'année** et à tout avantage en nature non nécessaire. Les **jetons de présence** des conseiller-es communaux-ales seront maintenus au minimum légal ;
- La majorité **étudiera les mécanismes de contribution des grands acteurs du secteur privé** pour les rendre les plus justes possibles en s'inspirant des meilleures expériences des communes bruxelloises, dans le but de financer des mesures sociales et environnementales, sans mettre à mal l'activité économique dans notre commune.

Ce **deuxième axe** vise à **limiter les charges supportées par les habitant-es** et à garantir l'accès à certains droits fondamentaux :

- La majorité **baissera certaines charges** pour soulager les ménages, comme les documents administratifs [voir également [Chapitre Services Communaux](#)].
- La majorité continuera ses efforts pour **plus de gratuité dans l'enseignement** [voir également [Chapitre Enseignement](#)].
- La majorité aura pour objectif de **ne pas augmenter les impôts** qui impactent les ménages (PRI, IPP).
- **La prime Be Home communale** sera maintenue et indexée pour les propriétaires occupants ; une information active sur les autres avantages fiscaux disponibles sera également assurée [voir également [Chapitre Logement](#)]
- Une **taxe coliving** sera mise en place pour lutter contre la spéculation immobilière [voir également [Chapitre Logement](#)]

Participation

La participation citoyenne est un pilier fondamental de la démocratie locale. Elle permet de mieux comprendre les besoins, d'impliquer les habitant-es dans les décisions qui les concernent et de renforcer la confiance dans l'action publique. La majorité fera de la concertation, de l'écoute et de l'implication de la population une priorité, à chaque étape de la vie communale.

La participation sera pensée comme un processus vivant, allant de l'information à la co-décision, en passant par la consultation et la co-construction :

La majorité poursuivra les **mesures d'information**, telles que :

- Les **séances publiques** organisées à chaque lancement de projet ;
- La diffusion régulière du **journal communal** ;
- Ainsi que la mobilisation de tous les canaux de communication disponibles.

Elle renforcera les **dispositifs de consultation**, notamment :

- Les **rencontres citoyennes** dans chaque quartier,
- La **récolte d'avis** sur des projets ou des thématiques à travers des ateliers participatifs ;
- Un **retour argumenté** sur la prise en compte ou non des contributions citoyennes ;
- Un **Conseil consultatif des jeunes** sera mis en place, afin de permettre aux jeunes Forestois-es de participer activement à la vie communale, de faire entendre leurs préoccupations et d'expérimenter la citoyenneté [voir également [Chapitre Jeunesse](#)].

Les mesures de **co-construction** seront poursuivies :

- Le **Conseil citoyen forestois**, dispositif participatif composé d'habitant-es tiré-es au sort, ayant pour mission de formuler des avis et recommandations concrètes à destination des autorités communales, sera poursuivi ;
- Le suivi des recommandations émises par le Conseil précédent sera assuré ;
- Son fonctionnement sera redéfini sur base des expériences passées, afin d'en garantir l'efficacité, la transparence et l'inclusivité [voir également [Chapitre Mobilité](#)].

Enfin, une nouvelle mesure de **co-décision** sera créée :

- Un **droit d'initiative citoyenne** sera mis en place, permettant aux habitant-es de soumettre des propositions relatives à la politique locale à l'ordre du jour du Conseil communal.

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un pilier essentiel de la solidarité locale. Alors que les communes sont de plus en plus en première ligne pour répondre aux besoins fondamentaux des habitant-es, Forest s'engage à renforcer le rôle du CPAS, à garantir ses moyens d'action, et à assurer une réponse sociale digne, accessible et humaine pour toutes et tous.

Le CPAS développera sa propre déclaration de politique générale, dont les grandes lignes sont préfigurées ici.

Priorité 1 - Garantir l'accès effectif aux droits fondamentaux

Le CPAS poursuivra son action pour permettre à chaque habitant-e de faire valoir ses droits sociaux, sans obstacles, sans stigmatisation, et avec un accompagnement adapté.

- **Les démarches d'accès aux aides** seront simplifiées, afin d'éviter que des citoyen-nes n'aient pas accès à leurs droits en raison de procédures trop complexes ou d'un manque d'information ;
- Dans la même optique, le **travail de proximité** sera renforcé et des **campagnes ciblées d'information** seront menées ;
- **L'accompagnement personnalisé** des bénéficiaires sera développé, en tenant compte des réalités spécifiques des différents publics : familles monoparentales, jeunes en insertion, personnes âgées en précarité, travailleurs et travailleuses pauvres, etc.

Priorité 2 - Garantir un accès à la santé pour toutes et tous

Le CPAS poursuivra son engagement pour permettre à chacun-e d'accéder à des soins appropriés et à une alimentation saine, en particulier pour les publics les plus vulnérables.

- La **carte médicale**, permettant aux bénéficiaires du CPAS d'accéder aux soins réguliers sans avancer les frais, continuera d'être octroyée ;
- L'accès aux soins médicaux urgents et nécessaires pour les personnes sans couverture sociale continuera à être garanti, notamment à travers la procédure **d'Aide Médicale Urgente (AMU)**, conformément aux règles en vigueur ;
- Un **soutien psychologique** aux personnes en difficultés sera offert ;
- La **lutte contre la malnutrition** restera un objectif important du CPAS. Les dispositifs d'aide alimentaire de qualité seront soutenus et des projets de sécurité sociale de l'alimentation développés, pour répondre aux besoins croissants des familles touchées par la précarité et l'inflation.

Priorité 3 - Lutter contre les inégalités d'accès au logement et à l'énergie

Le CPAS agira pour garantir un logement décent et lutter contre la précarité énergétique, en accompagnant les ménages de manière durable :

- **L'accompagnement** des ménages en difficulté sera renforcé, en **facilitant l'accès** aux dispositifs d'aide au logement et en collaborant avec les acteurs publics et associatifs pour élargir les solutions adaptées et durables ;
- Le travail de **prévention des expulsions** sera également intensifié, en soutenant les personnes en difficulté, avant qu'elles ne se retrouvent dans une situation de sans-abrisme (ou « sans-chez-soirisme », c'est-à-dire la perte d'un logement stable et digne) ;
- Dans le cadre de la lutte contre la **précarité énergétique**, un accompagnement personnalisé et des aides spécifiques seront proposés, en veillant à ce qu'ils soient accessibles, lisibles et adaptés aux besoins réels des ménages ;
- Dans cette même logique, les citoyens seront accompagnés dans la **réduction** de leur **consommation énergétique**, via des conseils et des dispositifs d'aide aux travaux d'isolation pour les logements précaires.

Priorité 4 – Soutenir les aîné-es et garantir une fin de vie digne

La commune et le CPAS poursuivront leur engagement en faveur du vieillissement digne et du bien-être des aîné-es.

- **La Maison de Vie** du CPAS sera soutenue, et des **actions spécifiques** à destination des personnes âgées dans une approche de soins et d'attention sera développée.

Priorité 5 – Lutter contre la fracture numérique

Parce que l'accès aux droits passe de plus en plus par le numérique, le CPAS continuera à agir pour que personne ne soit exclu de ce virage.

- Des **formations et des accompagnements** individuels seront développés, pour permettre à chacun d'accéder aux services essentiels ;
- Des **alternatives physiques** aux démarches en ligne seront maintenues, afin que personne ne soit exclu de l'accès aux services sociaux ;
- **L'accès aux équipements numériques** sera facilité pour les publics précarisés, notamment via des partenariats associatifs.

Priorité 6 - Renforcer l'accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement du CPAS ne se résume pas à l'aide financière.

- Le suivi adapté des usagers en vue de leur insertion socio-professionnelle sera poursuivi et renforcé dans une perspective d'émancipation.

Priorité 7: Renforcer le travail social pour répondre aux défis à venir

Les défis sociaux exigent un soutien fort aux professionnel·les du secteur et une meilleure coordination entre les acteurs locaux.

- Les métiers du social seront valorisés, en améliorant les conditions de travail et en mettant les travailleurs-euses au coeur de l'institution;
- Une meilleure coordination entre les services communaux et le CPAS sera assurée, pour assurer une prise en charge globale et cohérente des bénéficiaires ;
- Un plaidoyer actif sera mené auprès des niveaux de pouvoir supérieurs, pour obtenir les financements nécessaires face à l'ampleur des défis sociaux.